2022

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL ASSEMBLEE GENERALE

15 OCTOBRE 2022 SAINT FLOUR











MOT DE BIENVENUE

Philippe DELORT,
Maire de SAINT FLOUR



MOT DE BIENVENUE

Christian MONTIN
Président de l'AMF 15

PROGRAMME

DE 09H00 À 09H30 ACCUEIL DES ÉLUS

DE 09H30 À 09H45 MOT DE BIENVENUE

- M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15
- M. DELORT Philippe, Maire de Saint-Flour

DE 09H45 À 10H25 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMF 15

- Rapport d'activité : Mme CABECAS Valérie, Secrétaire générale de l'AMF 15
- Rapport financier : M. GIMENEZ Antoine, Trésorier de l'AMF 15
- Rapport d'orientation : M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15

DE 10H25 À 10H30 PRESENTATION DU RÔLE DES ASSISTANTS FAMILIAUX DANS LE CANTAL

• M. FAURE, Président du Conseil Départemental du Cantal

DE 10H30 À 11H30 LA GESTION DE L'EAU : UN ENJEU MAJEUR POUR NOS COLLECTIVITÉS

- M. FAURE Bruno, Président du Conseil Départemental du Cantal
- M. DORE Jean Baptiste, Responsable Mission Assistance et Gestion de l'Eau M. MEYER Nicolas, Directeur adjoint - DDT du Cantal
- M. MAGNE Sébastien, Responsable du Pôle Prévention des Risques Sanitaires ARS
- M. Nicolas ILBERT, Directeur Délégation Atlantique Dordogne
- M. GREFFIER Mathieu, Chargé d'interventions Délégation Agence Loire Bretagne

DE 11H30 À 12H30 ÉCHANGE AVEC LA SALLE

DE 12H30 À 13H00 CONCLUSION

- M. FAURE Bruno, Président du Conseil Départemental du Cantal
- M. BUCHAILLAT Laurent, Préfet du Cantal

2021-2022 Rapport d'activités Présenté par Valérie CABECAS, Secrétaire Générale de l'AMF 15



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal

DEUXIEME PARTIE

L'Exercice de nos Missions



PREMIERE PARTIE

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D EPCI DU CANTAL

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a été créee en 1947.

Actuellement, administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau élu en date du 10 octobre 2021 à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF 15.

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres et le bureau de l'AMF 15 de 11 membres et 2 contrôleurs de gestion.







LE ROLE DE L'AMF 15



NOS OBJECTIFS

- Mener une action
- Impulser un maillage territorial
- S'appuyer sur un réseau national



NOS MISSIONS

- Une force de propositions et de représentations auprés des élus
- Une information permanente et synthétique
- Une fonction de conseil, de formation et d'aide à la décision



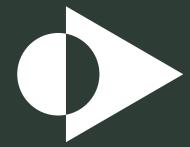
NOS VALEURS

- Partage d'expériences
- Libertés locales
- Convivialité
- Proximité
- Echanges
- Pluralisme



NOS COMPETENCES

- Un programme de formations adaptées à leur demande et aux différentes compétences des collectivités ;
- Un conseil juridique assuré notamment par les équipes spécialisées de l'AMF national ;
- Un soutien et une écoute permanente concernant le statut et les responsabilités des élus.



LA VIE DE NOS INSTANCES



ASSEMBLEE GENERALE 2021 En présence du Premier Ministre, Jean CASTEX



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

Présentation et calendrier des rencontres



CONGRES DES MAIRES 2021

Au coeur de la crise, les maires, piliers de la République

EN PRÉSENCE DE M. CASTEX, PREMIER MINISTRE





- Rapport d'activité 2021 présenté par Jean Luc LENTIER
- Rapport financier 2021 présenté par Antoine GIMENEZ
- Rapport d'orientation 2021 présenté par Christian MONTIN



TEMPS D'ÉCHANGES

Mme GOUBERT, Directrice de la DGFIP a présenté la réforme des trésoreries et le nouveau réseau de proximité des finances publiques.

==> Présentation du rôle des conseillers aux décideurs locaux (CDL)



ECHANGE AVEC LES SÉNATEURS DU CANTAL

Sujets évoqués:

- L'examen du projet de loi de finances pour l'année 2022
- la prolongation des ZRR
- le calendrier des futurs dispositifs financiers de la Région CAR2,
- Bonus Ruralité et Bonus Bourg Centre

EN PRÉSENCE DE M. CASTEX, PREMIER MINISTRE



MOT D'ACCUEIL :
MME ZANCHI, MAIRE DE
MAURIAC

Mauriac est une « Petite Ville de Demain » qui a tout d'une grande mais elle et son territoire ont besoin de votre soutien.



DISCOURS : M. MONTIN, PRÉSIDENT DE L'AMF 15

Piliers de la république, acteurs du développement, les Maires ont toutes les fonctions, c'est le Maire qu'on sollicite pour une aide, un conseil, un soutien

Sujets évoqués:

- La constitution des nouveaux périmètres des EPCI : lien commune / EPCI
- Le devenir des conventions ruralités
- La revitalisation des centres-bourgs
- L'accessibilité de notre département
- Les relations financières entre l'État et le bloc local communes et communautés.



QUESTIONS POSÉES À M. LE PREMIER MINISTRE

Sujets évoqués:

- Démographie médicale
- Eau et Assainissement
- Téléphonie Mobile
- Gestion de l'Information

LES ANNONCES ET RÉPONSES DE M. LE PREMIER MINISTRE :



Lors de son intervention devant les maires du Cantal , le Premier ministre avait annoncé la réouverture du train de nuit entre Paris et Aurillac, tout en soulignant que la date de réouverture serait précisée très rapidement



Le vendredi 14 janvier 2022, dans un courrier adressé aux élus locaux, le Premier ministre a confirmé cette relance du train de nuit d'ici 2 ans.



Le désenclavement du territoire : M. le Premier Ministre a rappelé l'importance de la liaison aérienne compte tenu de l'échéance 2023. Sur le volet routier, M. CASTEX a détaillé la loi 3DS qui permettra de créer "une nouvelle catégorie de route" avec des possibilités de transfert.

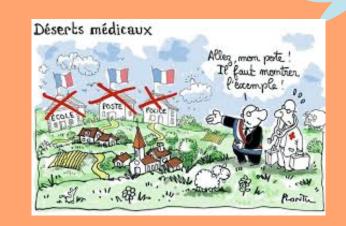


L'article 38 de la loi prévoit que certaines autoroutes, routes ou portions de voies non concédées relevant du domaine routier national prévues par décret peuvent faire l'objet d'un transfert de propriété par l'État aux départements et/ou aux métropoles.

LES ANNONCES ET RÉPONSES DE M. LE PREMIER MINISTRE :



"La priorité c'est la reprise et la transformation de l'économie. La Relance c'est dans tous les territoires. Dans le Cantal, vous devez être offensifs et proposer de bons projets, vous aurez les moyens que vous solliciterez" a résumé Jean CASTEX.



Les déserts Médicaux : en réponse à M. COMBELLE, Maire du Rouget Pers, M. le Premier Ministre a souligné un manque d'anticipation de plus de 40 ans.

" Tout ce qui peut accroître les leviers d'attractivité dans vos territoires, y compris par la voie pécuniaire , nous devons le tenter car c'est un sujet majeur pour nos concitoyens"



Le binôme Maire- Préfet : M. CASTEX a rappelé aux élus cantaliens, que les Maires étaient " les piliers de la république, qui quadrillent le territoire national". Le Préfet ayant un rôle de simplificateur "pour faire avancer et pour privilégier les projets".



En réponse à Mme BENARD, Maire de Saint Jacques des Blats, M. le Premier Ministre a affirmé que " le déploiement du trés haut débit est nécessaire, le désenclavement passe par là et des conventions avec Orange."

Une instance de dialogue et d'information sur le déploiement territorial des princiaples politiques publiques en matière de Trés haut Débit, de téléphonie fixe et de téléphonie mobile devra être créée au plan départemental sous l'autorité de M. le Préfet.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

ELU EN DATE DU 10 OCTOBRE 2020









21 FEVRIER 2022

AURILLAC

13 AVRIL 2022MURAT

11 JUILLET 2022 AURILLAC

20 SEPTEMBRE 2022

COREN

MEMBRE DE DROIT

- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac représentante désignée par la CABA
- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac

7 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. GIMENEZ Antoine Maire de Quézac
- Mme LANTUEJOUL Isabelle Maire d'Arpajon sur Cère
- M. MONTIN Christian Maire de Marcolès
- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- M. BRIANT Stéphane Maire d'Antignac
- M. CHAMBON Louis Maire du Falgoux
- M. FABRE Jean-Marie Maire de Saint-Chamant
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. PEYRAL David Maire de Pleaux

3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

- M. ACHALME Didier Président de Hautes Terres Communauté
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de Saint-Flour Communauté
- Mme RESCHE Bernadette Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté

2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- Mme CABECAS ROQUIER Valérie Président du Pays de Gentiane
- M. SOULIER Jean-Pierre Président du Pays de Mauriac

2 CONTROLEURS DE GESTION

- M. GIRAUD Patrick Maire de Saint-Etienne Cantalès
- M. MIRAL Daniel Maire d'Andelat

CONGRES DES MAIRES 2021

L'AU-REVOIR DE FRANÇOIS BAROIN AUX CONGRESSISTES DE L'AMF

Le 103e Congrès des Maires a débuté le mardi 16 novembre 2021 à la porte de Versailles, à Paris, deux ans après le précédent, pour cause d'épidémie. Un congrès qui a été consacré, comme toujours, à toutes les grandes problématiques vécues par les maires.



L'assemblée générale du congrès de l'AMF, a été l'occasion d'un discours en forme d'au-revoir de François Baroin, le président sortant de l'association, et d'un hommage appuyé de son premier vice-président délégué, André Laignel.

LES NOUVELLES INSTANCES DIRIGEANTES DE L'AMF

David Lisnard, nouveau président de l'AMF



CONGRES DES MAIRES 2021

RÉSOLUTION FINALE DU 103E CONGRÈS : L'AMF APPELLE À « UN PACTE RÉPUBLICAIN » AVEC L'ÉTAT



Le Président de la République Emmanuel Macron a clos le 103ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

Il a exprimé toute sa gratitude aux élus qui ont eu à faire face à de nombreuses crises depuis le début du quinquennat.

UNE DELEGATION CANTALIENNE

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ÉLAGAGE AVEC ORANGE



Orange et l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) s'engagent pour favoriser l'élagage à proximité des réseaux de télécommunications aériens.

Cet engagement conjoint favorisera la coopération entre Orange et l'AMF pour améliorer le processus d'élagage sur l'ensemble du territoire, qu'il s'agisse des propriétés privées ou du domaine public de la collectivité. Cela passera notamment par une meilleure information des maires, des présidents d'intercommunalité et de leurs administrés.

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a signé , à la suite de la signature nationale, la déclinaison de la charte à l'échelle du département du Cantal.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS



Partenaire incontournable de l'AMF 15, Enedis a renouvelé son partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal.

M. RIEHL a rappelé l'engagement d'ENEDIS auprés des communes cantaliennes notamment avec la mise à disposition d'un interlocuteur privilégie en la personne de M. DELTORT.

EDF RENOUVELLE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DES COMMUNES CANTALIENNES



M. MONTIN a rappelé le partenariat avec EDF qui se positionne comme un expert de la transition énergétique au service des collectivités locales, des aménageurs et des acteurs de la ville pour les accompagner dans leurs projets énergétiques. EDF se mobilise pour faire émerger et pour promouvoir des solutions énergétiques durables, compétitives, innovantes sur différents leviers de la transition énergétique.

M. MEGE a souligné le travail remarquable et exemplaire de l'entreprise cantalienne Mécateil.

UNE DELEGATION CANTALIENNE

UNE SOIRÉE PARTENARIALE RYTHMÉE AU COEUR DU POUVOIR



















Les 70 élus cantaliens présents durant le Congrés des Maires ont pu participer à la soirée des partenaires organisée par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, grâce au soutien des partenaires :

A cette occasion, l'ensemble des comédiens du Théâtre Tristan Bernard, pour la pièce "Douce France" ont reçu des applaudissements trés chaleureux de la part des cantaliens présents dans la salle. En effet, ce spectacle est une joyeuse chronique théâtrale de la vie politique française, conjuguée au temps présent, qui n'oublie pas qu'aujourd'hui s'inscrit dans la succession de nombreux « hiers ».

Rire et sourire n'ont jamais empêché de penser, d'aiguiser son analyse critique et d'affuter son opinion, c'est pourquoi l'ensemble des élus ont grandement apprécié ce moment de théâtre divertissant.

UNE DÉLÉGATION CANTALIENNE

VISITES ET ÉCHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL



La délégation des élus cantaliens a été reçue à l'Assemblée Nationale, le jeudi 18 novembre par les quatres Parlementaires du Cantal : Jean Yves BONY, Vincent DESCOEUR, Bernard DELCROS, Stéphane SAUTAREL pour un temps de découverte et d'échange.

L'occasion pour l'ensemble des Maires de découvrir au travers de la visite dans les couloirs du Palais Bourbon, l'Hémicycle où les lois sont débattues et votées, et également la bibliothèque et ses 700 000 ouvrages.

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a souligné le dialogue permanent que l'AMF 15 entretient avec les Parlementaires du Cantal pour faire avancer les dossiers des communes cantaliennes et ainsi parvenir ensemble à faire entendre la voix des communes rurales

VISITE DE BERCY



Suite à l'invitation de M. MAISONNEUVE- Conseiller en charge du commerce - Ministère de l'économie, des finances et de la relance, une vingataine d'élus cantaliens ont pu prendre part à une visite guidée de Bercy avec prise de vue notamment depuis l'héliport.

RÉCEPTION À L'ELYSÉE PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



En recevant un millier de maires dans la salle des fêtes de l'Elysée, le chef de l'Etat a renoué avec une habitude instaurée en 2017, et interrompue par la crise du covid-19.

Parmis les maires présents, M. MORELLE, M. DANEMANS, M. PEYRAL, M. BONHOMMET et M. DELORT, membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 et nouvellement élus, ont pu participer à cette réception et échanger brièvement avec M. le Président.



DEUXIEME PARTIE

L'EXERCICE DE NOS MISSIONS



Unis pour mieux servir



- 1- AGIR ENSEMBLE DE MANIERE CONCERTEE
- 2- FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS
- 3- DEFENDRE NOS INTERETS
- 4- ALERTER ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS

GUERRE EN UKRAINE

- L'AMF 15 et la Protection Civile tisse un partenariat pour aider le peuple ukrainien
- L'AMF 15 et la Fondation Orange s'associent pour doter l'ensemble des réfugiés ukrainiens de mobicartes

L'ÉCOLE CANTALIENNE DANS LE CANTAL

• Point d'étape et devenir des conventions ruralités

RENCONTRE AVEC LE CAUE DU CANTAL

• Le Caue : un partenaire de proximité

OPERATION NATIONALE: PRÉSENTS POUR LES ÉLUS

 Une opération nationale de proximité et de confiance à destination des élus

ECHANGE AVEC LA DGFIP DU CANTAL

• Présentation du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LE PARQUET

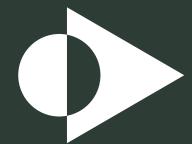
 Un protocole de renforcement des relations entre le parquet, les élus du Cantal et le Conseil Départemental d'Accés au Droit

POINT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES

• Echange avec M.MERCIER , nouveau directeur de la Banque des territoires

RENCONTRE DES LIBERTÉS LOCALES

LES RESTOS DU COEUR



GUERRE EN UKRAINE

L'AMF ET LA PROTECTION CIVILE TISSE UN PARTENARIAT POUR AIDER LE PEUPLE UKRAINIEN



M.JEROME PARENT, PRÉSIDENT DE LA PROTECTION CIVILE A RAPPELÉ :

" QUE SUR TOUS LES LIEUX OÙ LE BESOIN L'APPELLE, LA PROTECTION CIVILE RÉPOND PRÉSENT, ET MOBILISE L'ENSEMBLE DE SES BÉNÉVOLES POUR APPORTER LEUR SAVOIR FAIRE DANS CE CONTEXTE DRAMATIQUE QUE SUBIT AUJOURD'HUI LE PEUPLE UKRAINIEN'



Samedi 05 Mars 2022 s'est déroulé une collecte pour le peuple ukrainien au sein de 6 communes, organisée par la Protection Civile.

L'élan de générosité des cantaliens et des cantaliennes s'est démontré au travers des nombreux dons qui ont pu être récoltés, triés et acheminés par la Protection Civile.

L'AMF 15 ET LA FONDATION
ORANGE S'ASSOCIENT POUR
DOTER L'ENSEMBLE DES REFUGIES
UKRAINIENS DE MOBICARTES



La Fondation Orange a proposé des cartes prépayés aux associations françaises qui accueillent des Ukrainiens.

Grâce au recensement assuré par l'Association Forum Réfugiés et à un maillage territorial efficace, 100 mobicartes ont pu être distribuées.

L'objectif étant de permettre aux réfugiés de rester en contact avec leur famille.



L'ÉCOLE CANTALIENNE DANS LE CANTAL

POINT D'ÉTAPE ET DEVENIR DES CONVENTIONS RURALITÉS





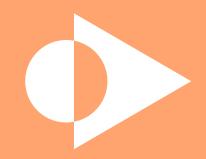


2014

SIGNATURE DE LA 1ER CONVENTION RURALITE 2016

SIGNATURE DU 1ER AVENANT 2019

SIGNATURE DU 2EME AVENANT



L'ÉCOLE CANTALIENNE DANS LE CANTAL



RENCONTRE LE 24 MAI AVEC MME LABAILS , MAIRE DE PÉRIGUEUX, CO-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION EDUCATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCEMAIRE DE PEYR





Pour nous, ce n'est pas un privilège que nous donne l'Etat en conservant ces moyens. C'est simplement la capacité d'adapter l'école cantalienne aux conditions de ce département rural, de moyenne montagne."

CHRISTIAN MONTIN, PRÉSIDENT DE L'AMF 15

DELPHINE LABAILS A RAPPELÉ QUE :



Trois paramètres fondamentaux composaient une convention : le maintien des moyens adaptés, une logique d'aménagement du territoire et un projet éducatif de territoire

RENCONTRE AVEC LE CAUE DU CANTAL





Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public. Le CAUE conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.



OPERATION NATIONALE: PRÉSENTS POUR LES ÉLUS





M. le Préfet du Cantal a souhaité réunir le bureau de l'AMF 15, le 07 décembre 2021, en présence du colonel Philippe AUBRY afin de présenter cette opération et son déploiement à l'échelle du Cantal.

Dans la continuité de la convention de partenariat signée entre l'AMF 15 et la Gendarmerie du Cantal, ce nouveau dispositif tendra à renforcer les liens entre les élus et les brigades de proximité.

OBJECTIFS

INSTAURATION DE LA PRISE DE PLAINTE EN MOBILITÉ
UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ALERTE SMS

LANCEMENT DE L'APPLICATION SMARTPHONE "GEND'ELUS"

IMMERSIONS DES ÉLUS DANS LES UNITÉS DE GENDARMERIE

MULTIPLICATION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LES DIVERS RISQUES ENCOURUS AU TRAVERS D'UN PACK SÉCURITÉ

SIGNATURE LE 25 JUIN 2021

ECHANGE AVEC LA DGFIP DU CANTAL



PRESENTATION DU NOUVEAU RÉGIME DE RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS



Mme GOUBERT a présenté à l'occasion du Conseil d'Administration du 11/07/2022, le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics qui va être mis en place à partir du 01/01/2023.

Le nouveau régime de responsabilité constitue un cadre pour conforter un nouveau partenariat sur la chaîne financière

- Poursuivre les expérimentations d'une plus grande intégration de la chaîne financière pour une meilleure répartition descontrôles sur la base des risques partagés.
- Mutualiser les bonnes pratiques en matière de sécurisation des process notamment par un accompagnement par lescomptables publics qui disposent d'un savoir-faire.



SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LE PARQUET





Mardi 14 juin 2022, est une date qui marque le début d'un nouveau partenariat avec l'Association des Maires et des Présidents d'Epci du Cantal et le tribunal d'Aurillac représenté par M. le Procureur de la République, M. GIAMBIASI Paolo et M. JUILLARD Philippe, Président du Conseil Départemental d'accés au droit du Cantal.

Création d'une boite mail dédiée aux élus municipaux :

A compter de la signature du présent protocole, tout maire du Cantal pourra entrer en contact :

– pour le signalement d'infractions « graves », avec le parquet d'Aurillac via l'adresse-mail suivante : sec.pr.tj-aurillac@justice.fr ;

– pour les demandes d'informations relatives à leur fonctions, avec le service d'accueil unique du justiciable (accueil.aurillacejustice.fr) ou le CDAD (cdad15eorange.fr).



«la justice doit s'ouvrir vers l'extérieur"



M. LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

POINT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES





A l'occasion du conseil d'Admnistration du 20 septembre 2022, M. MERCIER et M. PELARDY sont venus échangés avec les élus sur les taux de financement pratiqués à l'heure actuelle mais également sur les différents champs d'intervention de la banque des territoires.

L'INGÉNIERIE

La Banque des Territoires accompagne les collectivités dans la définition de leur stratégie ou de leurs projets.

LE PRÊT AU SECTEUR PUBLIC LOCAL

- Prêts sur fonds d'épargne (de 20 à 60 ans) ou ressource BEI (15,20,25 ans) pour accompagner les collectivités locales:
- Prêts de très long terme, à taux révisable (indexé Taux du Livret A+0,60%) ou à taux fixes (ressource BEI).

L'INVESTISSEMENT

La Banque des Territoires est un investisseur institutionnel majeur dans les projets jugés structurants pour les territoires.

RENCONTRE DES LIBERTES LOCALES



L'AMF A SALUÉ LA QUALITÉ DES ÉCHANGES DIRECTS ENTRE CANDIDATS ET ÉLUS LOCAUX ET A PROPOSÉ UN NOUVEL ACTE DE DÉCENTRALISATION



l'occasion l'élection présidentielle 2022, les associations de Territoires Unis (AMF, Régions de France et ADF) se sont mobilisées pour contribuer au débat public et ont invité les candidats à l'élection à s'exprimer sur le thème des libertés locales devant les élus des communes, départements et régions de France, le mardi 15 mars 2022. Au niveau de l'AMF 15, M. MONTIN, Président de l'AMF 15 et M. LENTIER, Vice président, ont pu prendre part à cette journée.

LES RESTOS DU COEUR

LA STRUCTURATION DE LA DELÉGATION DU CANTAL



Suite à une rencontre avec M. BOUCHISSE, Président des Restos du Coeur dans le Cantal, l'AMF 15 invite les Maires à se mobiliser autour de cette cause commune et à subventionner dans la mesure de leur budget cette association qui participe grandement au maintien d'une solidarité territoriale.

De plus, l'AMF 15 incite les Maires du Cantal à se mobiliser pour une mise à disposition de locaux gratuits, au regard des besoins de l'association

QUELQUES CHIFFRES

68 Bénévoles

2 050 Personnes accueillies

238 396 Repas distribués

CONTACT:

SIÈGE DÉPARTEMENTAL - 8 RUE DU PRINCE 15000 - AURILLAC -

04 71 48 85 64 LES MARDIS ET JEUDIS MATIN

SITE: HTTPS://AD15.RESTOSDUCOEUR.ORG



2- FORMER ET INFORMER NOS **ADHERENTS**

POUVOIR DE POLICE DU MAIRE



08/12/2021

- Pouvoirs de police du maire Police administrative
- -Police judiciaire Police générale / Police spéciale Transfert de compétences
- Responsabilité civile- Faute de service Faute personnelle
- Responsabilité pénale de l'élu Infractions intentionnelles Infractions non intentionnelles
- Responsabilité comptable et financière
- Les bons réflexes en cas de mise en cause

LA COMMANDE PUBLIQUE



10/05/2022

- Le code de la commande publique
- Qu'est-ce qu'un marché public ?
- L'acheteur public et les opérateurs économiques
- Les principes fondamentaux de l'achat public
- Comment acheter ? (seul; en groupement; de manière mutualisée)
- La définition du besoin
- Identifier les potentiels fournisseurs: le «sourcing»
- L'allotissement
- Les seuils de procédure
- La dématérialisation
- Focus sur les marchés à procédure adaptée

MAIRE EMPLOYEUR

03/06/2022



- LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : LES CHIFFRES
- CLES ET LES GRANDS PRINCIPES
- LE MAIRE EMPLOYEUR : L'ENVIRONNEMENT TERRITORIAL
- LE MAIRE EMPLOYEUR : PILOTE DE LA POLITIQUE RH DE
- LA COMMUNE
- LES OBLIGATIONS STATUTAIRES
- FOCUS SUR L'ABSENTEISME DANS LES COLLECTIVITES
- LOCALES
- LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'ANALYSE FINANCIERE

Fevrier 2022

- Affiner l'analyse financière à travers les soldes et ratios
- Élargir l'analyse aux problématiques annexes propres à la collectivité
- Bâtir une prospective financière pour votre collectivité

LES GESTES DE PREMIERS **SECOURS**

• en partenariat avec Groupama

FORMATION: ANALYSE FINANCIERE

A l'initiative de l'Association des Maires et des Président d'EPCI du Cantal et en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), M. MONTIN Christian, Président de l'AMF 15 a introduit la première journée de formation consacrée à l'analyse financière des collectivités, le lundi 14 février 2022.

La formation des élus locaux est un vrai enjeu pour améliorer l'efficacité des politiques publiques. Cette mission est menée tout au long de l'année par l'AMF 15, qui s'associe à des partenaires stratégiques, tel que le CNFPT, ou bien des experts, sur des thématiques spécifiques.

En collaboration avec la Direction Générale des Finances Publiques, les élus et secrétaires de mairie ont pu appréhender les différents ratios budgétaires et comprendre les rouages de l'analyse financière de leurs collectivités.



25/02/2022 : MAURIAC



18/02/2022 :SAINT FLOUR



14/02/2022 : AURILLAC

FORMATION AUX GESTES **QUI SAUVENT**

Des formations gratuites ouvertes à tous les élus et agents des collectivités cantaliennes pour sauver des vies



de la population française a

suivi une formation aux gestes

de premiers secours



20 000 vies

seraient sauvées chaque année si tous les Français étaient formés aux gestes de premiers secours.

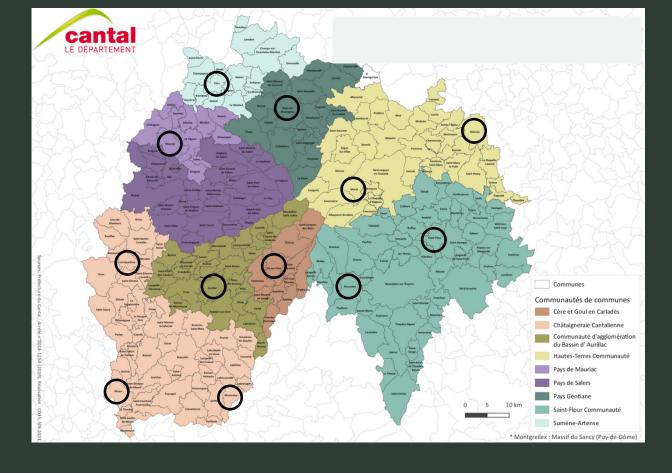


13 minutes

C'est le temps moyen d'arrivée des secours. Chaque minute perdue, c'est 10 % de chance de survie en moins.



12 lieux de formation







« Chacun est concerné lorsque la santé d'autrui est en jeu »

A l'initiative de Groupama et en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, et la Protection Civile, l'AMF 15 vous invite à participer à cette formation en tant qu'élus ou agents d'une collectivité cantalienne

Avec le soutien de :









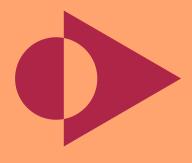
3- DEFENDRE NOS INTERETS

LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF

- Une équipe pluridisciplinaire au sein de l'AMF
- L'AMF 15 : interlocuteur privilégié des élus

LES DOSSIERS D'ACTUALITES

- Financement des Maisons France Services
- Les retraites agricoles
- La revitalisation des Centres Bourgs
- La réactualisation des Biens de Section
- La Démarche Photovoltaïque



4- ALERTER ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS

- Motion Train de Nuit
- Motion en faveur des lotissements communaux
- Motion de soutien en faveur de la SOPA
- Financement des Capteurs de CO2
- Financement des AESH
- CDPPT : Dotation de panneaux envers les communes dotées d'un point de contact postal
- Aménagements routiers : circulation des engins agricoles

LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SEIN DE L'AMF



Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision. Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

6 DEPARTEMENTS

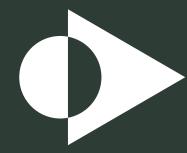
- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

8 MISSIONS SPECIALISEES

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Prospectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale

5 SERVICES TRANSVERSAUX

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- La rédaction de Maires de France et de Maire info
- Le service des ressources humaines



L'AMF 15: INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES ELUS

En lien direct avec l'AMF national, les services de la Préfecture, du Conseil Régional d'Auvergne Rhone Alpes et du Conseil Départemental du Cantal, le secrétariat de l'AMF 15 répond à l'ensemble des questions quotidiennes grâce à l'expertise des services et à la proximité du terrain.

QUESTIONS /REPONSES

**amF15 EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Les communes doivent impérativement prendre une délibération avant le

CADRE JURIDIQUE

Il ne sera bientôt plus possible pour les communes de délibérer contre l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les constructions neuves et les agrandissements. C'est en effet ce que prévoyait la loi de finances 2020, et c'est à compter des impôts locaux 2022 que cette réforme s'appliquera aux communes.

Les communes peuvent toutefois limiter l'ampleur de ces pertes fiscales annoncées en prenant une délibération importante avant le 1er octobre 2021.

Pour rappel, <u>l'article 1383 du Code général des impôts</u> dispose que les constructions nouvelles, les reconstructions, et les additions de construction à usage d'habitation sont en principe exonérées de la TFPB durant les deux années qui suivent leur achèvement.

==> Jusqu'alors, la commune avait toutefois les moyens juridiques de s'opposer à cette exonération.

==> Elle pouvait ainsi prendre une délibération supprimant totalement cette exonération de deux ans.











FICHES PRATIQUES





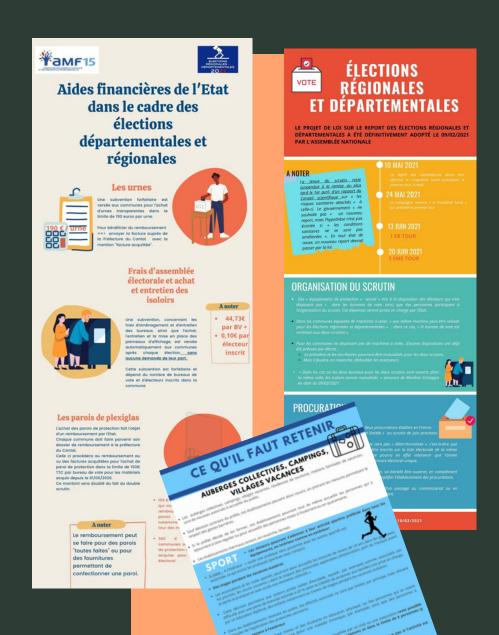


TENDRE VERS UNE CAPITALISATION DES DONNEES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal répond aux questions posées avec la volonté de capitaliser les sujets traités afin que la réponse apportée puisse servir au plus grand nombre.



INFOGRAPHIE



LES DOSSIERS D'ACTUALITES



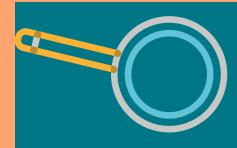
FINANCEMENT DES MAISONS FRANCE SERVICES:

Plus de deux tiers des 2 000 maisons France services sont portées par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Alors que l'objectif de déploiement du réseau France services est presque atteint, il paraît nécessaire de dresser un panorama de la mise en place de ces maisons, de leur déploiement sur le territoire et des perspectives d'évolution.

La commission des finances a donc confié dans cette optique une mission de contrôle budgétaire portant sur le financement de ces maisons au sénateur cantalien Bernard DELCROS, rapporteur spécial des crédits de la mission "Cohésion des territoires".



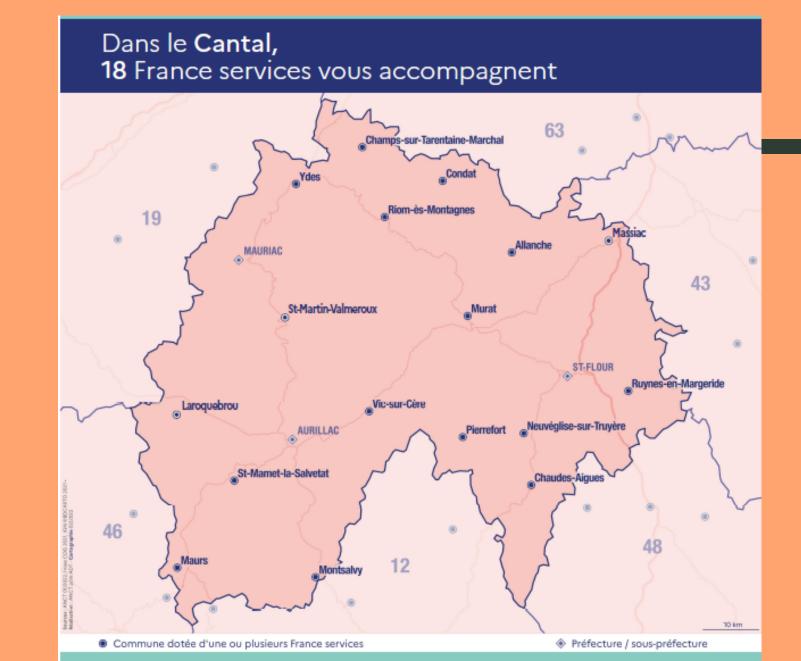
POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15



Le 10 Mai 2022, le bureau restreint de l'AMF 15 a donc eu un échange riche sur le sujet des Maisons France service, qui démontre bien leur intérêt avec

néanmoins des difficultés en terme de fonctionnement et de recherche de financement.

M. le Président a alerté M. DELCROS sur la pérenisation de ces Maisons France Service, au regard de l'écart entre le coût de fonctionnement et les aides allouées aux collectivités.

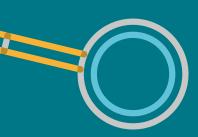


LES DOSSIERS D'ACTUALITES



RETRAITE AGRICOLE

L'AMF SE BAT POUR LES DROITS DES AGRICULTEURS RETRAITÉS, ANCIENS ÉLUS OU ÉLUS EN FONCTION



POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

En effet, l'association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal est intervenue auprès du Président de l'AMF national, pour transmettre une préoccupation transmise par plusieurs agriculteurs cantaliens retraités, anciens élus ou élus en fonction.

- ==> Les anciens élus, du fait qu'ils touchent une retraite Ircantec, voient le complément prévu par la loi réduit.
- ==> Quant aux agriculteurs retraités toujours élus, ils sont encore plus désavantagés : tant qu'ils sont en fonction, ils ne pouvaient pas prétendre à la revalorisation, puisque la loi prévoit que pour y avoir droit, un assuré doit avoir liquidé l'intégralité de ses pensions de retraite.



REPONSE APPORTEE

L'amendement qui concerne le plus directement les élus locaux a été porté par le député communiste du Puy-de-Dôme, André Chassaigne. Il permet de réparer une injustice dénoncée depuis janvier dernier par l'AMF et qui concernait les élus retraités du monde agricole.

Grâce aux interpellations de l'AMF, la situation a été prise en compte par le gouvernement, puisque, par une lettre interministérielle du 25 mars, le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé des retraites avaient demandé à l'Ircantec, à la MSA et à la Cnav de lever cette impossibilité. L'amendement adopté permet de « donner une base légale » à ces dispositions et de « garantir aux élus locaux l'accès aux minima de pension et aux majorations de réversion du régime général et du régime des non-salariés agricoles, de base et complémentaire ».

LES DOSSIERS D'ACTUALITES



REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

RAPPEL DU CONTEXTE

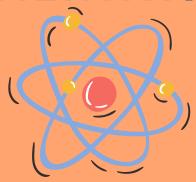
- Intervention de M. le président de l'AMF en avril 2021 lors du comité local de l'ANCT pour constater le manque de dispositifs pour aider les petits bourgs non PVD (Petites Villes de Demain) à se revitaliser.
- ==> M. Le préfet a missionné en mai 2021, la DDT pour organiser / coordonner / bâtir une mission d'accompagnement expérimentale sur quelques petits centres-bourgs dans le département

OBJECTIFS

- Avoir une approche transversale et globale pour rechercher / travailler à un nouveau modèle développement et d'attractivité de ces petits centresbourgs



EXPERIMENTATION



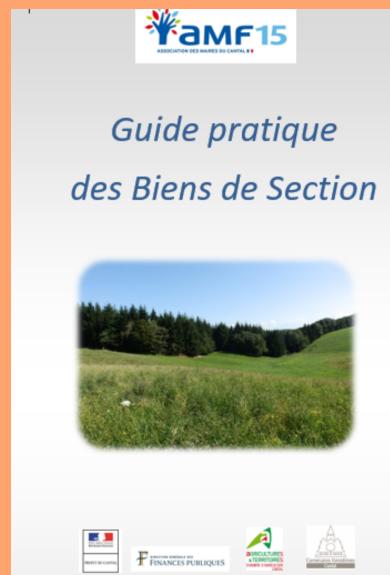
- 4 petits centres-bourgs ont été identifiés à l'échelle du Cantal :
- 1 sur arrondissement d'Aurillac (Mandailles-St-Julien);
- 1 sur arrondissement de Mauriac (St-Chamant);
 - 2 sur arrondissement de Saint Flour (Coren et Marcenat)

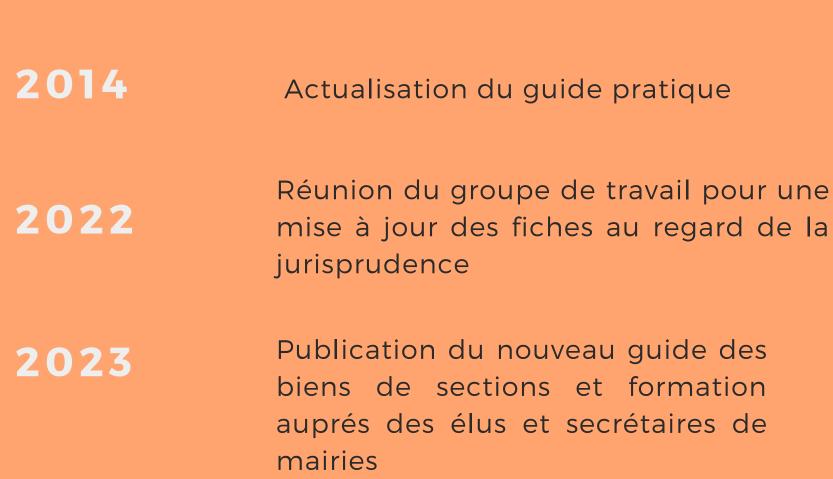


RÉACTUALISATION DU GUIDE PRATIQUE DES BIENS DE SECTION

• L'Association des Maires du Cantal accompagne depuis plusieurs années les communes dans cette tâche ingrate mais indispensable pour améliorer leur gestion dans un cadre légalisé.

2002	Edition du guide pratique des biens de section
2004	Evolutions législatives introduites par la loi du 13 août 2004,









Suite à une réunion en préfecture en date du 27 septembre en présence de M. le Préfet du Cantal, le bureau restreint de l'AMF 15 a fait état de sa volonté de créer un groupe de travail au sein de l'AMF 15 concernant la doctrine « centrale photovoltaïque au sol » afin d'engager un travail de concertation sur ce sujet avant la prochaine CDPENAF.

OBJECTIFS

DÉTERMINER UNE DOCTRINE, AVEC DES CRITÈRES DE RÉFÉRENCE POUR POUVOIR RÉFLÉCHIR ET PRENDRE DES DÉCISIONS CONCERNANT LES PROJETS D'IMPLANTATION DE PARCS PHOTOVOLTAÏQUE.

- 11/01/2022 :
 - Première réunion de travail
 - Rappel de la doctrine actuelle par la DDT
 - Echanges avec les représentants
- 25/01/2022 :
 - Deuxième réunion de travail
 - Présentation des élements inscrits au sein des SCOT
 - Echanges avec les représentants

CONTRIBUTION A L'EVOLUTION DE LA DOCTRINE

visant à définir un cadre de développement des projets photovoltaïques dans le Cantal



Les contributions ici présentées sont le fruit d'une réflexion d'un groupe de travail composé des représentants de tous les EPCI du département.

Elle constitue la contribution des territoires cantaliens à l'élaboration d'une doctrine qui n'aura qu'une valeur de référence pour les partenaires appelés à travailler sur les projets photovoltalques.

Elle ne dispensera en aucun cas les porteurs de projet de suivre une procédure complète et normalisée

1- ETABLIR UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELLABLES A L'ECHELLE DES EPCI

Chaque Communauté de communes devrait établir un schéma de développer Énergies renouvelables : éolien, hydroélectrique, biomasse, méthar photovoltaïque, etc.

Concernant le photovoltaïque, un recensement et un inventaire des si structures potentiellement favorables (toitures, friches diverses, sites anthre en déshérence, anciennes carrières, délaissés routiers,...) sera établi.

Ces sites constitueront le socle prioritaire pour les futures installations de pa Un état des lieux des capacités du réseau local d'électricité à recevoir les prod'énergie du territoire devra également être réalisé afin de prévoir son ad (adaptation du S3RENR) aux objectifs de production du territoire.

2-VERS UNE DÉFINITION DES PRIORITES D'INSTALLATION DES PROJETS PHOTOVOLTAIQUES

Le recensement ainsi réalisé permettra de définir les priorités d'installation des projets de production d'énergie photovoltaïque, d'en mesurer la production potentielle et de définir les besoins complémentaires pour atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables assignés au territoire (soit au travers la PPE: Programmation Pluri annuelle de l'Energie, soit au travers du SRADETT).

Le cas échéant, il pourra être envisagé des installations sur des espaces naturels sans valeur agronomique ou forestière, ainsi qu' à titre expérimental et exceptionnel, des projets au titre de l'agrivoltaisme.

PROJETS SUR TERRAINS SANS POTENTIEL AGRICOLE OU FORESTIER

L'installation de centrale photovoltaIque au sol pourra être envisagé sur des espaces qui ne font, au moment du dépôt du projet, l'objet d'aucune valorisation agricole ou forestière et dont le potentiel peut être considéré comme très faible voire nul du fait de la caractéristique des sols(profondeur, nature du sol, valeur agronomique)

CETTE POSSIBILITÉ
N'EXONERERA PAS LE
PROJET DE SATISFAIRE À
L'ENSEMBLE DES EXIGENCES
ET OBLIGATION AUXQUELLES
IL DEVRA ÊTRE CONFRONTÉ.

AGRIVOLTAISME

En attendant une définition plus précise de l'Agrivoltaisme et à titre exceptionnel et expérimental, on pourra autoriser l'installation de centrales photovoltaïque au sol en complément d'une activité agricole dans le cadre d'un projet de développement dont il sera clairement établi que la finalité n'est pas la seule installation photovoltaïque et que l'activité agricole y conservera une rentabilité économique.

Cette expérimentation pourra être conduite notamment au SCOT du bassin Aurillacois. CETTE POSSIBILITÉ
N'EXONERERA PAS LE
PROJET DE SATISFAIRE À
L'ENSEMBLE DES EXIGENCES
ET OBLIGATION AUXQUELLES
IL DEVRA ÊTRE CONFRONTÉ.





A l'occasion du Conseil d'Administration du 13 avril 2022, Mme ROCHES, Maire Coren les Eaux, a présenté un projet de motion pour relier le coeur du massif Central à Paris en train

de nuit à court terme, porté notamment par le Collectif national « oui au train de nuit ».



MOTION EN FAVEUR DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX

La question de la préservation des espaces naturels et forestiers est une préoccupation des Maires cantaliens qui mènent à ce titre une politique de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, au regard des procédures d'urbanisme.

De même, la revitalisation des centres-bourgs et la rénovation du bâti existant est une volonté affirmée par les élus.

L'enjeu partagé par tous est bien la préservation du capital de production de l'agriculture, notamment par le foncier agricole, afin de contribuer au développement durable de l'agriculture, de la forêt et des territoires.

LES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL DEMANDENT QUE

- des moyens juridiques et financiers puissent être mobilisés pour accompagner les communes dans la reconquête des centres-bourgs et du bâti existant
- la notion de parcours résidentiel soit intégrée de manière systématique afin de pouvoir proposer une offre de logements adaptés en fonction de l'âge, de la situation professionnelle, civile et financière des habitants;
- la construction de lotissements communaux ne soit pas exclue des réflexions en matière d'urbanisme ;
- l'Etat accepte de soutenir ces projets via les subventions type DETR, DSIL afin d'accompagner les élus dans leur démarche d'accueil de nouvelles populations;



SOPA - société d'équarrissage.

Depuis plus de 40 ans, la SOPA, société civile créée par des élèveurs oeuvre au service d'une grande partie du territoire cantalien dans le domaine de l'équarissage. Implantée à Cros de Montvert, cette société a fait la preuve de son efficacité au service du monde agricole mais aussi des particuliers et dans tous les domaines de son activité.

Aujourd'hui, la SOPA va perdre le marché qu'elle détenait sur le Cantal, l'Aveyron, la Corrèze

si rien n'est fait . En effet, ses activités devraient être reprises, dans le cadre d'un marché

privé, par une société à la fois concurrente et actionnaire de la SOPA.

L'activité de la SOPA, ses 40 emplois, les retombées économiques et fiscales, les perspectives

d'avenir sont menacés à court terme.

REVENDICATIONS

- 1. Les Maires et Présidents d'EPCI du Cantal demandent que :
- manifestent leur attachement à la poursuite de ses activités;
- constatent le bon fonctionnement et les bons résultats de cette entreprise ;
- refusent la disparition d'une usine qui a su s'inscrire positivement dans son environnement;
- ne peuvent accepter la perte de 40 emplois directs ;
- s'étonnent qu'au regard des préoccupations environnementales actuelles,
- on puisse favoriser le transport des animaux trouvés morts plutôt que d'avoir un traitement au plus prés des zones de collecte.





Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des sports (MENJS) a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique, et ainsi compléter le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire. Afin d'encourager le déploiement de ces équipements dans les écoles, le ministre a annoncé qu'un soutien financier exceptionnel serait apporté par l'État aux collectivités territoriales ayant acheté des capteurs de CO2.

Le 4 février dernier, le Premier Ministre a par ailleurs annoncé une hausse de ce soutien financier à 8€ par élève scolarisé contre 2€ précédemment.

En lien avec les services de l'ARS, une liste non exhaustive de fournisseurs a été transmise aux communes afin de faciliter l'achat de capteurs de CO2.

Dans le cadre des newsletter, le détail du calcul de la subvention a également été diffusé pour inciter les maires à déposer des dossiers de demande de subvention.

LE FINANCEMENT DES AESH

L'AMF, en lien avec Territoires Unis, a alerté le gouvernement sur les modalités d'accompagnement des enfants handicapés prévues par les dasen sur le temps périscolaire suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 novembre 2020, selon lequel le financement des AESH relève sur ce temps des communes dans le cadre d'une convention conclue avec l'Education nationale.

Alertée par plusieurs communes, l'AMF 15 a joué un rôle de facilitateur pour engager un dialogue entre la DASEN et les communes concernées.

Grâce à un partenariat avec le Centre de Gestion du Cantal, les communes ont pu bénéficié de l'expertise des services afin de recueillir :

- UNE NOTE SYNTHÉTIQUE
- UNE SIMULATION DE PAIE,
- UN MODÈLE D'ARRÊTÉ POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS,
- ·UN MODÈLE D'ARRÊTÉ POUR LES COMMUNES DE PLUS DE 2000 HABITANTS,
- UN MODÈLE DE DÉLIBÉRATION.

CDPPT: DOTATION DE PANNEAUX ENVERS LES COMMUNES DOTÉES D'UN POINT DE CONTACT POSTAL



élus de Commission Présence Départementale de Postale Territoriale (CDPPT) ont décidé de vous offrir la possibilité d'obtenir des panneaux signalisation pour les point de contact postaux (Bureau de Poste, Agence Postale, relais Poste), sur la base de deux panneaux par commune (la pose v incombera à la commune).

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a lancé un formulaire de recensement des besoins pour les communes désireuses de bénéficier de cette dotation.

ERRALTO Circulation des engins agricoles Concilier l'esthétisme, la sécurité et le fonctionnel Charte de bonnes pratiques www.cantal.chambre-agriculture.fr

AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

Les aménagements de rue sont nécessaires pour la sécurité des usagers ainsi que pour le côté esthétique. Or le matériel agricole n'est pas toujours pris en compte lors des différentes étapes de réflexin sur les travaux à conduite.

Le département du Cantal est un des départements les plus ruraux de France. L'activité et le poids économique et social de l'agriculture prédominent. D'où la nécessité de prendre en compte les besoins agricoles dans ces différents projets.

Consceints de ces enjeux, la Chambre d'Agriculture du Cantal, l'AMF du Cantal ainsi que le Département se sont engagés dans une démarche de préconisation d'aménagement concernant la circulation d'engins agricoles et de sa prise en compte lors du processus de réflexion.

c'est pourquoi un guide pratique de bonne pratiques est en cours de réflexion pour sensibiliser les acteurs de l'aménagement urbain dont les Maires du Cantal.

RENCONTRE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

L'ECOLE DE JEUNES PORTE-DRAPEAUX DU CANTAL (EJPD15) LANCÉE EN JUIN 2022 ÉMANE D'UN PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DU CANTAL (ONACVG), LA DÉLÉGATION MILITAIRE DÉPARTEMENTALE DU CANTAL (DMD) ET LES SERVICES ACADÉMIQUES DE L'EDUCATION NATIONALE DU CANTAL (DASEN).

• LA FORMATION CIBLE DES JEUNES VOLONTAIRES DE L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT ÂGÉS DE 14 À 16 ANS QUI SOUHAITENT S'ENGAGER EN TANT QUE FUTURS PORTE-DRAPEAUX AU SEIN DE LEUR

COMMUNE OU D'ASSOCIATIONS.

ALLIANT THÉORIE ET PRATIQUE, LA FORMATION SUIVIE DANS SON ENSEMBLE DONNE DROIT À LA REMISE D'UN KIT CITOYEN ET D'UN CERTIFICAT.
 LES JEUNES SONT ACCOMPAGNÉS PAR DES PARRAINS PORTE-DRAPEAUX TITULAIRES.

L'ONACVG et la DMD du Cantal proposent également aux Mairies et à leurs correspondants défense de les accompagner sur la sensibilisation au devoir de mémoire et à la citoyenneté (travail avec les écoliers en amont des cérémonies).

L'ONACVG peut apporter des subventions pour la rénovation ou l'érection d'un monument aux Morts et prête des expositions gratuitement



VOYAGE D'ÉTUDES

SICILE 2022





















NOS PARTENAIRES









NOS PARTENAIRES

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association

des Maires et des Présidents d'EPCI tiennent à remercier

l'ensemble des partenaires qui ont répondu

favorablement pour co-construire ensemble une belle et

riche programmation 2021-2022:











































LES MEDAILLES

MEDAILLES D'HONNEUR REGIONALES, DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES



MONSIEUR ROBERT BONHOMME, MAIRE HONORAIRE, COMMUNE DE TRÉMOUILLE



MONSIEUR DANIEL POMARAT, ANCIEN ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL



ARGENT MONSIEUR RENÉ MOINS, CONSEILLER MUNICIPAL, COMMUNE DE RIOM-ES-MONTAGNES

2021-2022 Rapport financier Présenté par Antoine GIMENEZ, Trésorier de l'AMF 15

COMPTE D EXPLOITATION 2021



Recettes d'exploitation 131 107 .45€

Charges d'exploitation 102 251.09€

Solde Créditeur 28 556.36€

Conseil d'Administration le 13 Avril à Murat.

COMPTE D EXPLOITATION 2021

Recettes d'exploitation

131 107 .45€

Cotisation des adhérents → 93 395.81€

100 % ADHESION ristourne de l'AMF national à hauteur de 7.5% soit la somme de 1888.58 €.

Subvention Banque
des Territoires
5 000€

Convention de partenariat 9 200€

Insertion publicitaire — 12 640 €

Participation élus congrés 8 554€

Vente des _____ 840€ Annuaires

Produits financiers → 386.84€

Charges

102 251.09€

d'exploitation

Cotisations reversées à l'AMF — 25 181€

Salaires et charges sociales

46 642.50 €

Total frais de fonctionnement — 30 727.59€

dont charges de fonct.

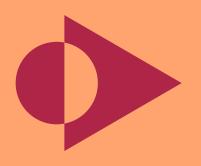
3 942.93€

dont soirée partenariale — 5 764€

dont org. congrés Paris ———— 8 983.€

dont Assemblée générale _____ 2 175€

Frais financiers _____ 1010.77€



BUDGET PREVISIONNEL

2022

Recettes

176 976 €

prévisionnelles 2022 :

Cotisations nationales et départementales des communes et intercommunalités

Cotisations nationales et 93 486 €

Participation des partenaires et élus 30 540€

Subvention bq _____ 5 000 € territoires

participation élus → 10 500 €

Solde recettes
Annuaire 4 600€

Voyages d'étude _____ 52 000€

Dépenses

prévisionnelles 2022:

176 976 €

Cotisations de l'AMF _____ 25 151€

Salaires et charges sociales — 48 850€

Total Frais de fonctionnement — 102 975 €

Frais de communication _____ 3 575 €

Charges financières _____ I I38 €

Prestations auprés des élus ——— 84 000 €

DONT : Congrés des maires _____ 18 000 € et soirée thématique

Org. AG et Conseil Adm. — 3 500 €

Frais de formation — 10 500 €

Voyages d'études — 52 000€

Divers et imprévus — 9 596€



- Banque Postale:
 - ° CCP: 58 811.32€
 - Livret B : 3 613.80 €
- Caisse Epargne
 - Compte de dépot : 9 134.25 €
 - Livret A: 77 755.38€
- Compte titre :

■ Valeur globale: 41 290.20€

2022-2023 Rapport d'orientation Présenté par Christian MONTIN, Président de l'AMF 15

"POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ, ACCESSIBLE À TOUS"



SIGNATURE DE LA 1ERE CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SCOLAIRE CANTALIEN

- Maintien des moyens, pour tenir compte des spécificités du départ
- Implication des acteurs locaux pour l'avenir de l'école cantalienne et une réflexion sur le tissu scolaire



2016 - 2023

De 2013 à 2022

24 mai 2022

2 AVENANTS À LA CONVENTION

 Limitation des retraits de poste selon la diminution des effectifs

> RETRAIT MAXIMAL PRÉVU: 5 / RÉALISÉ 3

PERTE DE 1418 ÉLEVES (environ)

PERTE DE 8 POSTES D'ENSEIGNANTS Réunion des maires du Cantal avec Delphine LABAILS, Maire de Périgueux, Co présidente de la commission Education de l'AMF.

- L'Etat a tenu ses engagements
- Trop peu d'intiatives sur les territoires



PARLONS FINANCES ...

Un pouvoir d'achat des communes en berne

Des augmentations incontournables : énergie , salaires, alimentation

Une menace : la réduction de notre épargne difficultés à financer le reste à charge





Un soutien fort à l'investissement local

- par l'Etat (DETR/DSIL/CRTE)
- par la Région (même si les nouveaux programmes tardent à se mettre en place)
- par le Département qui confirme sa volonté d'être au côté des collectivités

PARLONS FINANCES ...

Une nécessité : l'indexation de la DGF sur l'inflation

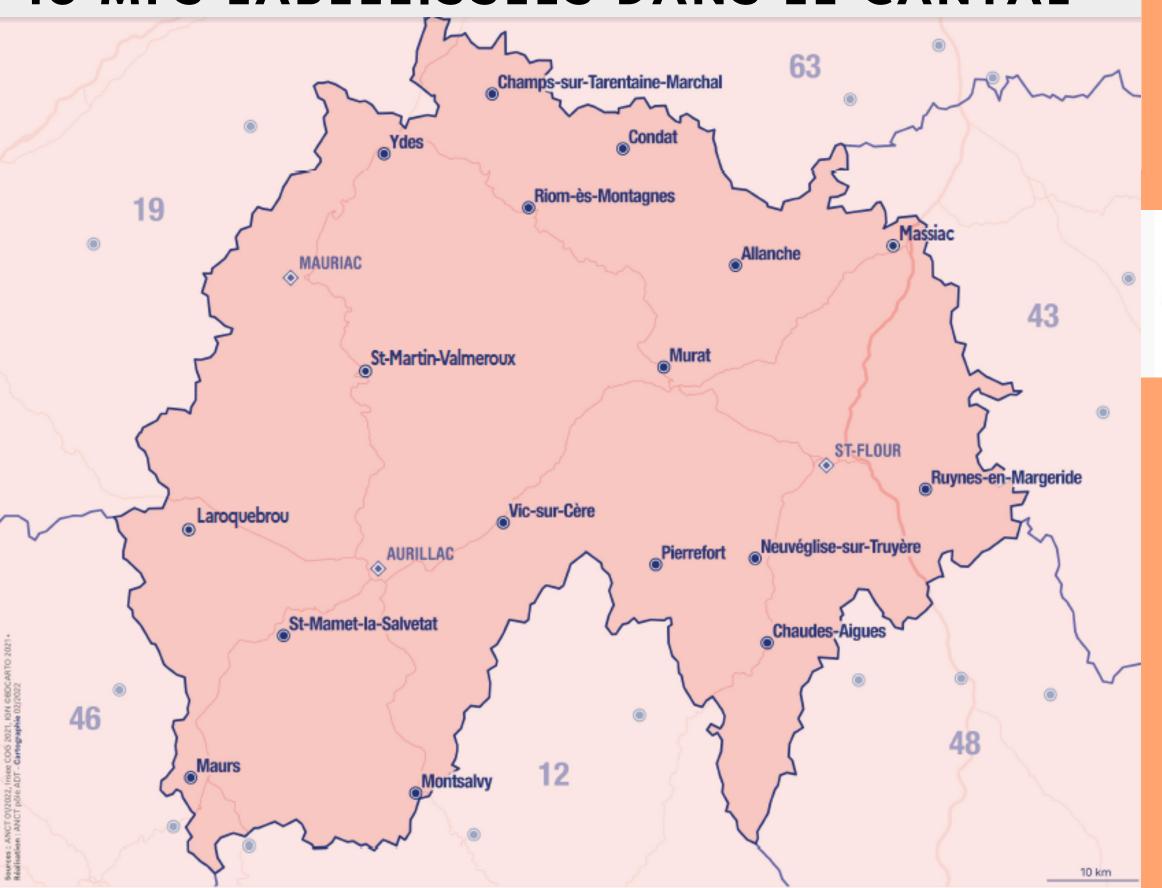
Une réévaluation des bases locales

Une gestion rapide et efficace des subventions

- respect des délais
- consommation des crédits

MAISONS FRANCE SERVICE

18 MFS LABELLISSEES DANS LE CANTAL











Agence nationale des titres sécurisés

9 PARTENAIRES OBLIGATOIRES









MAISONS FRANCE SERVICE

- Dotation de l'Etat de 30 000€
- 2 postes d'animation obligatoires
- Un dispositif indispensable à nos concitoyens et appelé à monter en puissance
- Les communautés de communes :
 - o font vivre le dispositif (locaux, personnel, animation, formation)
 - o sont prêtes à s'impliquer pour son développement
 - o doivent elles aussi le financer?

LES BIENS DE SECTION

2002 Publication du guide pratique des biens de section par l'AMF 15

Evolutions législatives et de la jurisprudence

Actualisation du guide avec les partenaires

2023

Présentation du guide et réunions de formation et d'échanges par arrondissement



Guide pratique des Biens de Section











MAIS AUSSI ...

- La Z.A.N (Zéro Artificialisation Nette) : ne pas compromettre le développement
- La revitalisation de nos centres bourgs : une priorité mais une faisabilité à confirmer
- La retraite des élus agriculteurs
- Le développement des énergies renouvelables et son accélération
 - Nécessité indéniable
 - des projets respectueux des avis de population
 - pas de projets imposés contre l'avis des acteurs locaux
 - pas de projets refusés contre l'avis des acteurs locaux
- Le suivi de la mise en oeuvre de la réforme de la DDFIP et l'évaluation des nouveaux dispositifs
- Les Nouvelles modalités de versement du FCTVA

L'AMF À VOTRE ÉCOUTE... À VOTRE SERVICE...

Pour répondre au quotidien à vos questions

Pour vous accompagner dans vos démarches, vos recherches, vos projets

Pour vous soutenir si besoin

Pour vous proposer des formations

FORMATIONS

PLANNING 2022-2023

8 DECEMBRE

FORMATION LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE ET QUALITE
DE L'AIR INTERIEUR

En partenariat l'ARS et la DDT du cantal

FEVRIER 2023

LES ESSENTIELS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En partenariat avec le CAUE du Cantal et CIT

A DEFINIR

PARCOURS DE FORMATION SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU

En partenariat la MAGE et le CNFPT

TRANSFERT DE
LA COMPETENCE
EAU

GESTION DE CRISE EN
CAS DE NONCONFORMITÉ
OU DE PÉNURIE D'EAU

ANALYSE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

A DEFINIR

POUVOIR DE POLICE ET GESTION PACIFIQUE DES INCIVILITES

En partenariat avec la gendarmerie du Cantal

A DEFINIR

LES REGLES DE SECURITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

En partenariat avec le SDIS du Cantal

A DEFINIR

GUIDE PRATIQUE DES BIENS DE SECTIONS

En partenariat avec le cabinet Maisonneuve

L'AMF À VOTRE ÉCOUTE... À VOTRE SERVICE...

Développer une communication claire et synthétique

- La Newsletter de l'AMF 15
- Maire Info
- Maire de France

Le soutien de l'AMF nationale

 des services fiables et rapides : juridique, financier, scolaire

LE CONGRES ANNUEL DU 21 AU 24 NOVEMBRE 2022











CONGRES

DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D' INTERCOMMUNALITE DE FRANCE



DU 21 AU 24 NOVEMBRE 2022













UNE NOUVEAUTÉ POUR 2023 : LE CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS DANS LE CANTAL

Associer l'Assemblée générale de l'MAF 15 à une rencontre avec les entreprises cantaliennes

Une proposition intiale : le service évenementiel de la Montagne

Une autre démarche: créer l'évènement avec les chambres consulaires et le Conseil Départemental du Cantal

Le recrutement des assistants familaux





LA GESTION DE L'EAU : UN ENJEU MAJEUR POUR NOS COLLECTIVITÉS

- M. FAURE Bruno, Président du Conseil Départemental du Cantal
- M. DORE Jean Baptiste, Responsable Mission Assistance et Gestion de l'Eau
- M. MEYER Nicolas, Directeur adjoint DDT du Cantal
- M. MAGNE Sébastien, Responsable du Pôle Prévention des Risques Sanitaires- ARS
- M. Nicolas ILBERT, Directeur Délégation Atlantique Dordogne
- M. GREFFIER Mathieu, Chargé d'interventions- Délégation Agence Loire Bretagne



M. ILBERT NICOLAS

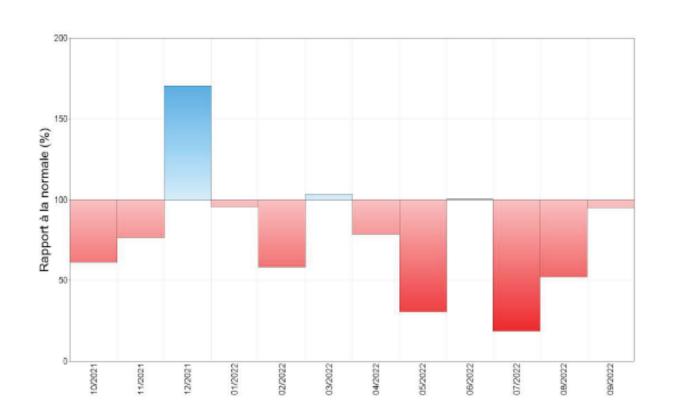
Directeur Délégation Atlantique Dordogne

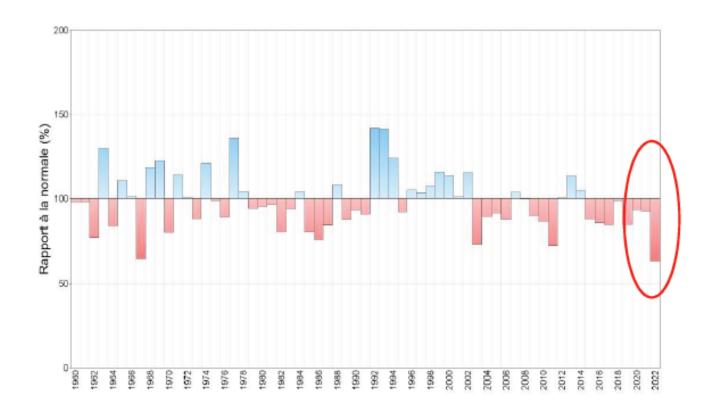
M. GREFFIER MATHIEU

Chargé d'interventions-Délégation Agence Loire Bretagne

METEO FRANCE

Un déficit de précipitation record depuis avril





- Succession de mois déficitaires en pluie depuis janvier avec une accentuation forte au cours de l'été (jusqu'à mi septembre)
- Déficit de pluie sur la période d'avril à septembre d'environ -35%, record sur le bassin (référence 1960) devant 1967 et 2003
- Déficit cumulé de l'ordre de 150 à 180mm sur le bassin



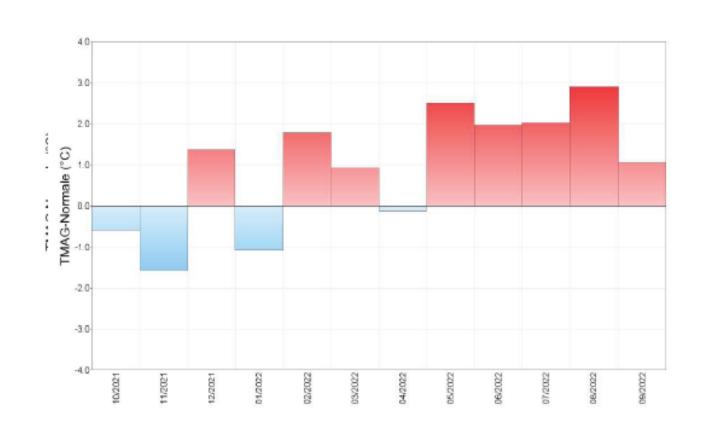


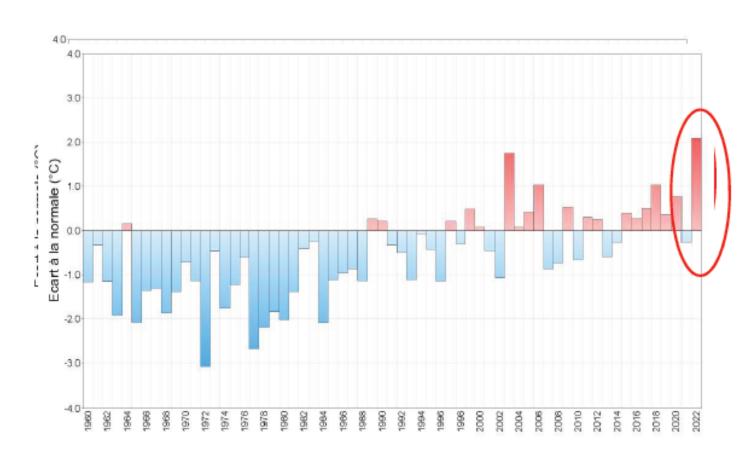






Une chaleur record aussi de mai à septembre





- Succession de mois chauds depuis février avec une série exceptionnelle de mai à août
- Période mai à septembre 2022 record de chaleur devant 2003
- Anomalie moyenne sur la période de végétation de près de +2°C (ref 1991-2020)
- Anomalie record aussi en évapotranspiration avec +15 % (ref 1991-2020)



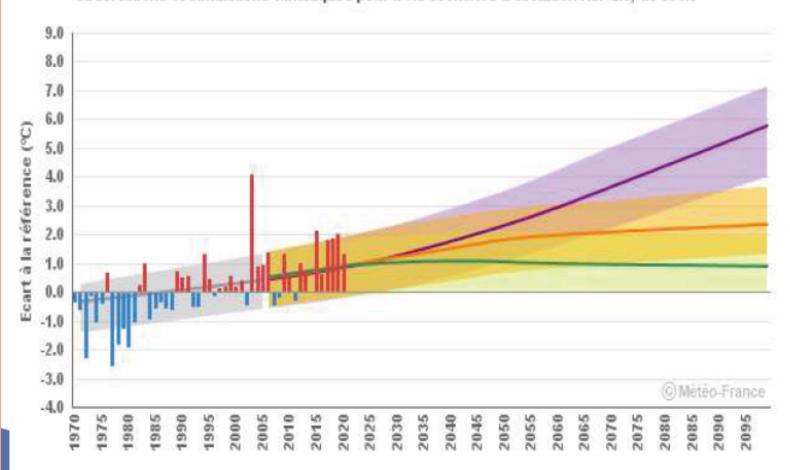






Un été 2022 qui illustre les changements climatiques à venir

Température moyenne estivale en Midi-Pyrénées : écart à la référence 1976-2005 Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



+ 2° été + de vagues de chaleur



- 20% à - 40% étiage étiages plus longs

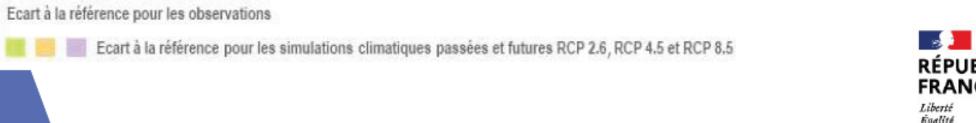


+10% à +30% d'ETP



- 15% pluie été - 35% à - 60% de neige





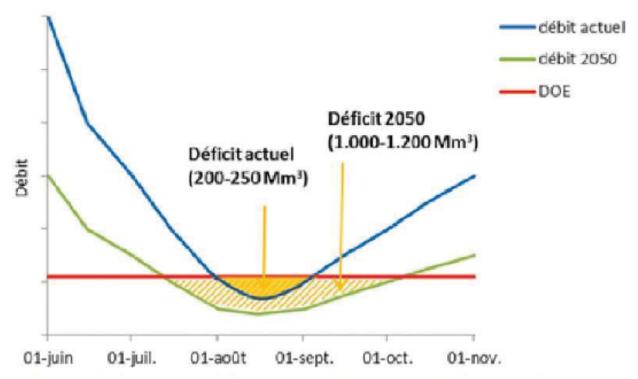




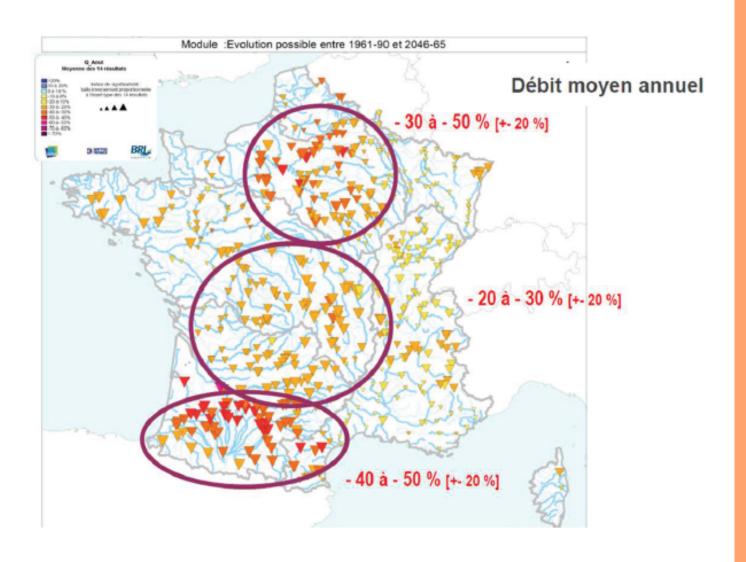




2050 : un déficit de 1,2 milliards de m3



Situation hydrologique à l'étiage (estimation du déséquilibre en millions de m³)









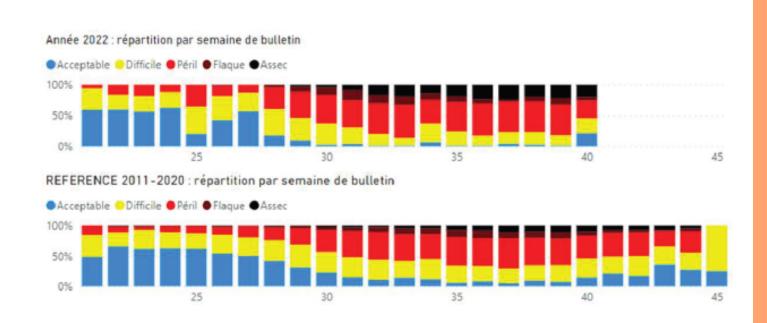


Impacts sur le BV Dordogne

Impacts sur la Dordogne

- 50Mm3 vers 2050

- Ecoulements et sources
- Milieux aquatiques et biodiversité
- Tensions sur l'eau potable
- Pollutions accrues
- Rejets des industries
- Agriculture: irrigation, abreuvement, prairies...











Enjeux pour le Cantal

Milieux naturels / biodiversité Eau potable

Urbanisme

Agriculture

Assainissement

Industrie

Loisirs













M. FAURE BRUNO

Président du Conseil Départemental du Cantal

M. DORE JEAN- BAPTISTE

Responsable - Mission
Assistance et Gestion de l'Eau
Conseil Départe mental du
Cantal

SÉCHERESSE 2022

Bilan et impact de l'épisode sur les systèmes d'eau potable



1. QUESTIONNAIRE « IMPACT SUR RÉSEAUX AEP »

Source données : Collectivités gestionnaires de l'eau potable

Type de questionnaire : Téléphonique

Nombre de questions : 3 questions

Nombre de collectivités interrogées : 144 (ensemble du département)

Période de contact : du 19 Septembre au 4 octobre 2022

Personnes contactées : secrétaires, agents d'exploitation, élus

TAUX DE RETOUR : 100 %

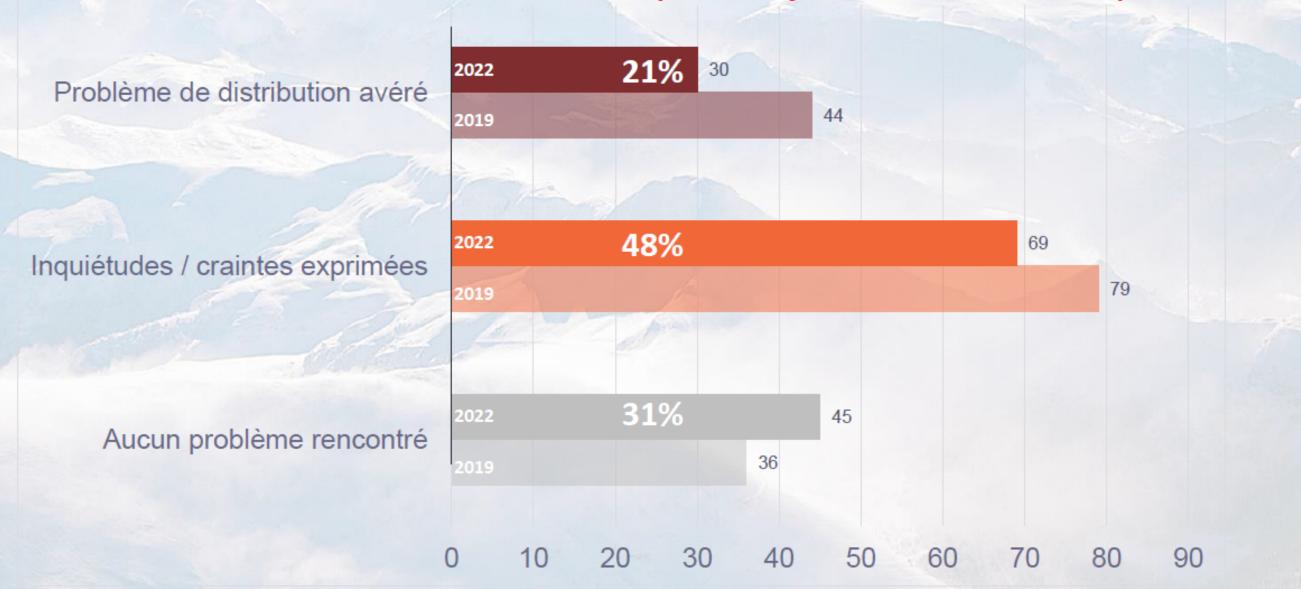


Un nombre important de collectivités concernées ?

Avez-vous manqué d'eau potable ? ou craint d'en manquer ?

144 UGE en 2022 (Unités de Gestion de l'Eau) contactées (159 UGE en 2019)

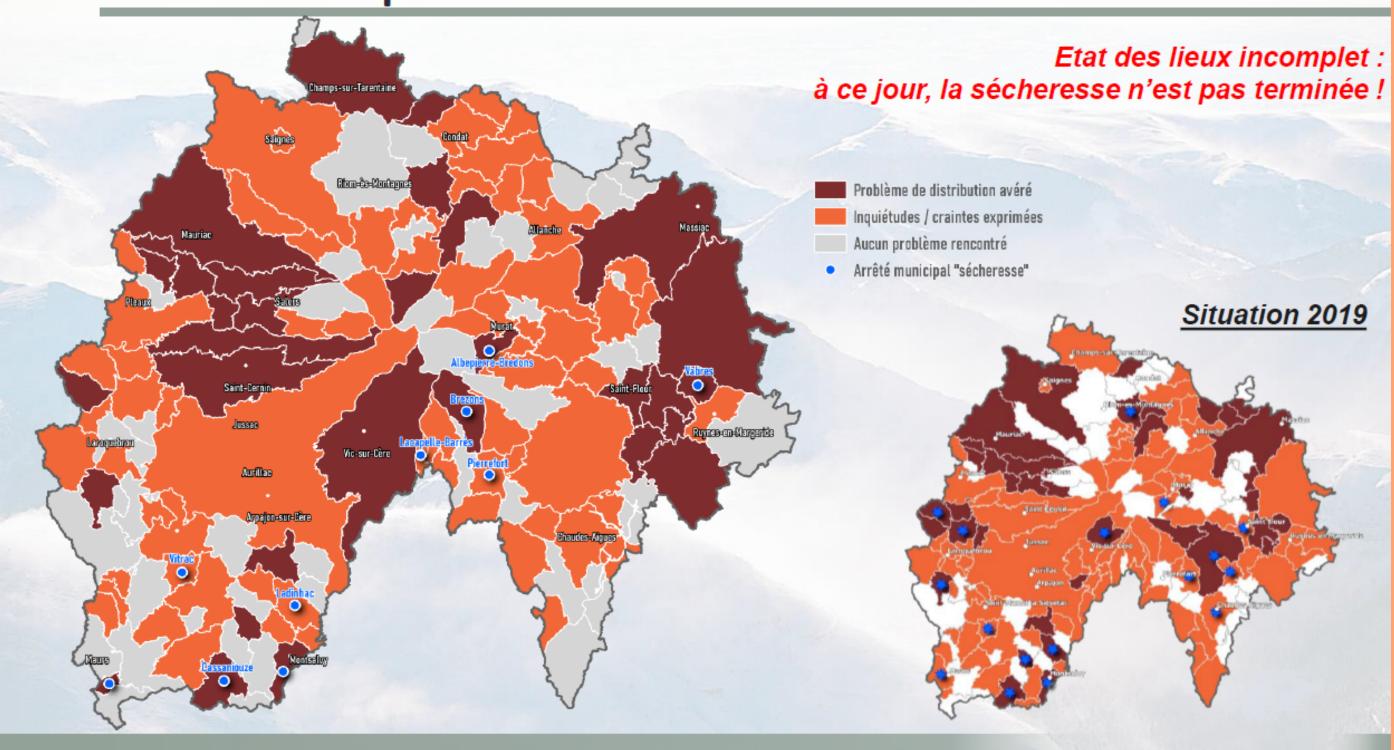
Etat des lieux incomplet : à ce jour, la sécheresse n'est pas terminée !



OUI. les 2/3 du département ont rencontré des problèmes quantitatifs ou ont craint d'en rencontrer



Des secteurs particulièrement concernés ?



NON, PAS PARTICULIÈREMENT. L'ensemble du département semble avoir été impacté.



Quels recours pour les collectivités ?

Etat des lieux incomplet : à ce jour, la sécheresse n'est pas terminée !



DES RECOURS MULTIPLES. Principalement communication et surveillance accrue des réseaux + recherche de fuites.



2. Données « réseau de suivi départemental »

Source données : canta

cantal / Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau

Nom complet du réseau : réseau départemental de suivi des eaux souterraines

Nombre de ressources suivies : 18

Paramètre suivi : Débit

Méthode de mesure : Manuelle (seau + chronomètre)

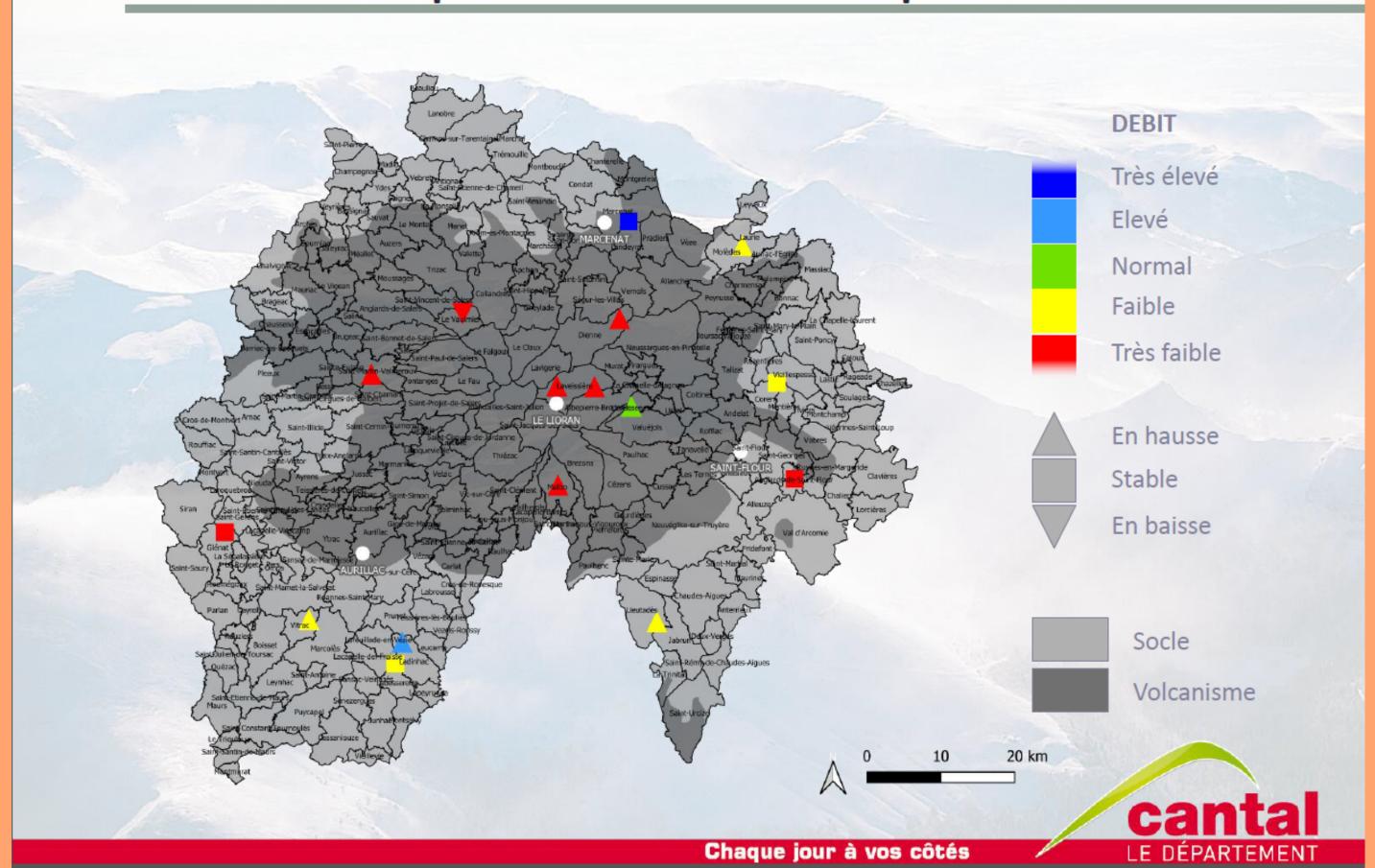
Fréquence de suivi : 1 mesure par mois

Historique de suivi : De 5 à 19 ans (selon les ressources)

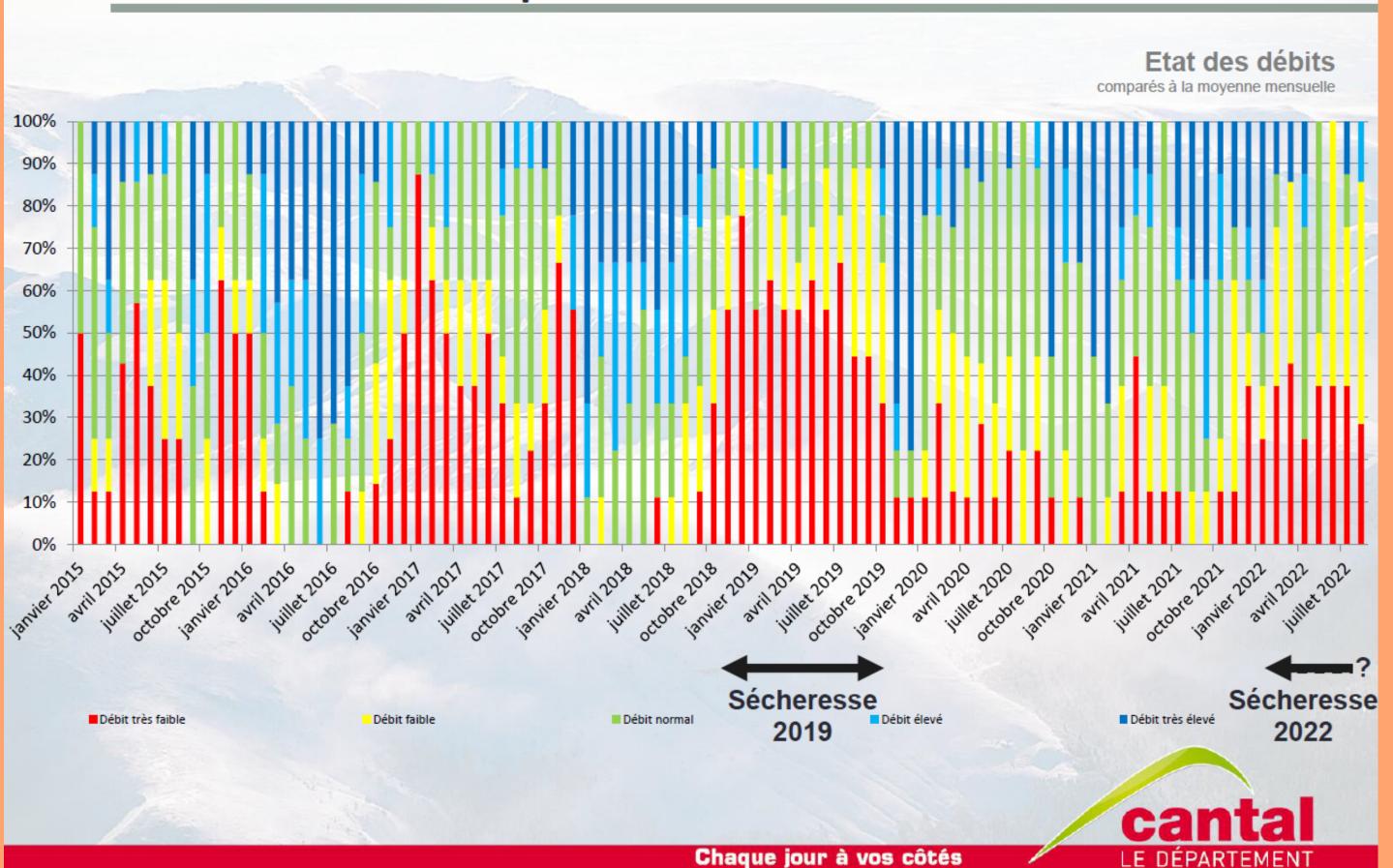
Fréquence de parution bulletin: Tous les 1 à 2 mois



La situation départementale début septembre 2022



La sécheresse mois par mois (RSD Socle)



3. Données météorologiques

Source données :

METEO FRANCE

Types de données utilisées :

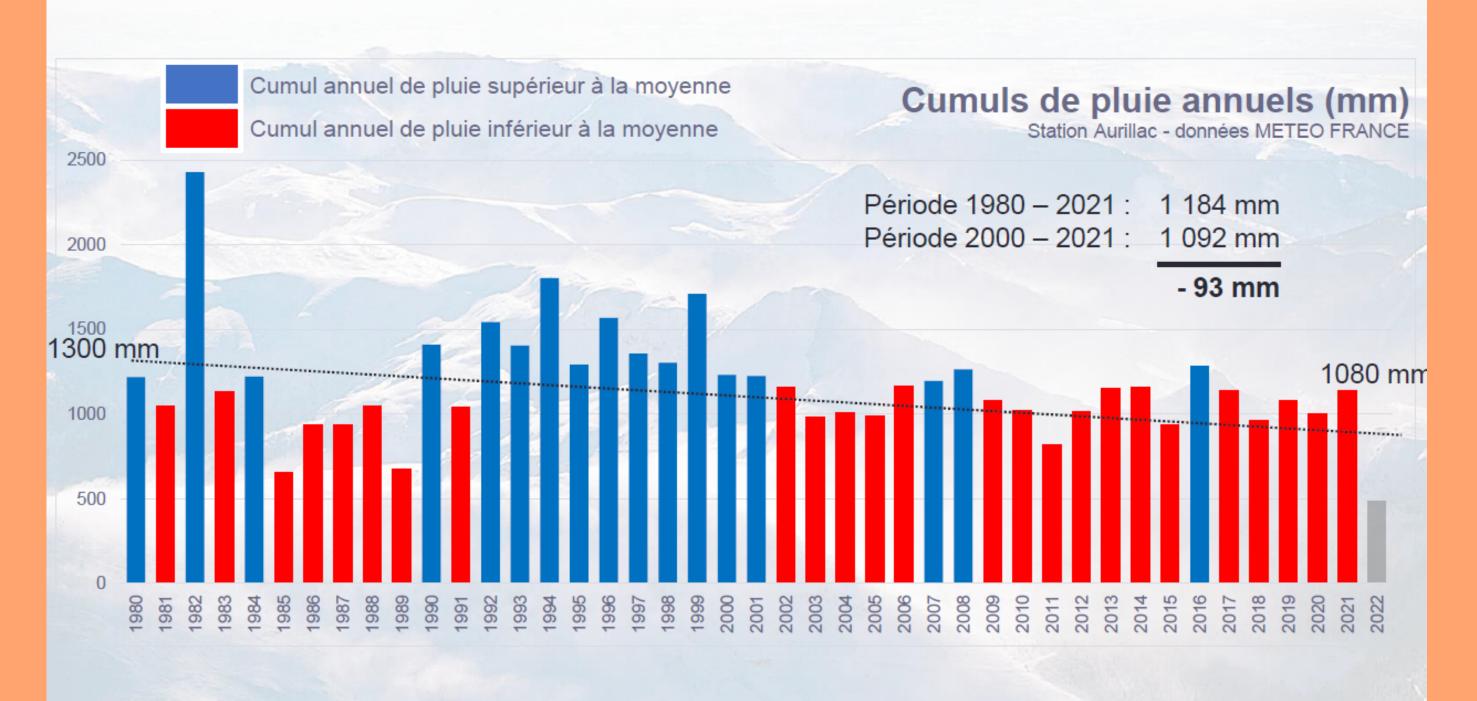
Cumuls annuels de pluie + températures

Station de référence utilisée : Aurillac

Période de référence de la station : 1980 - 2021



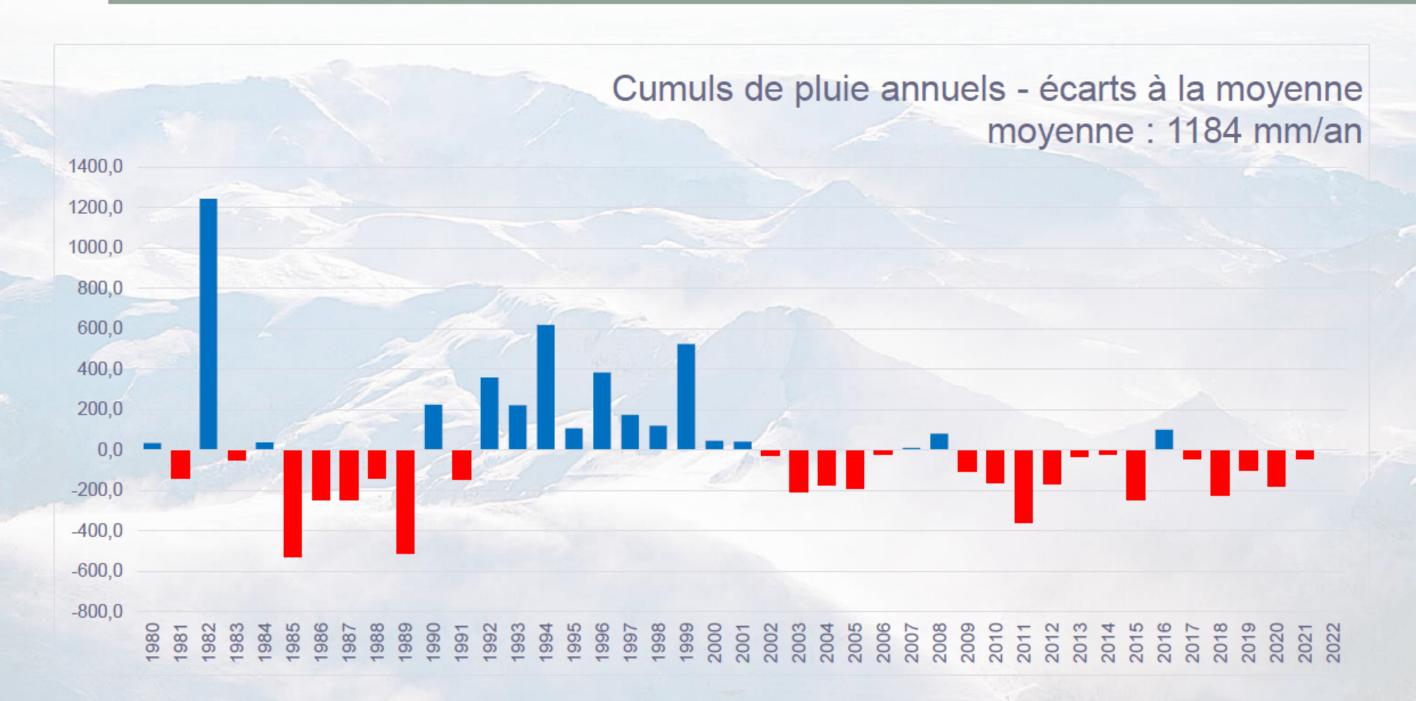
Une pluviométrie en baisse



Tendance à la baisse



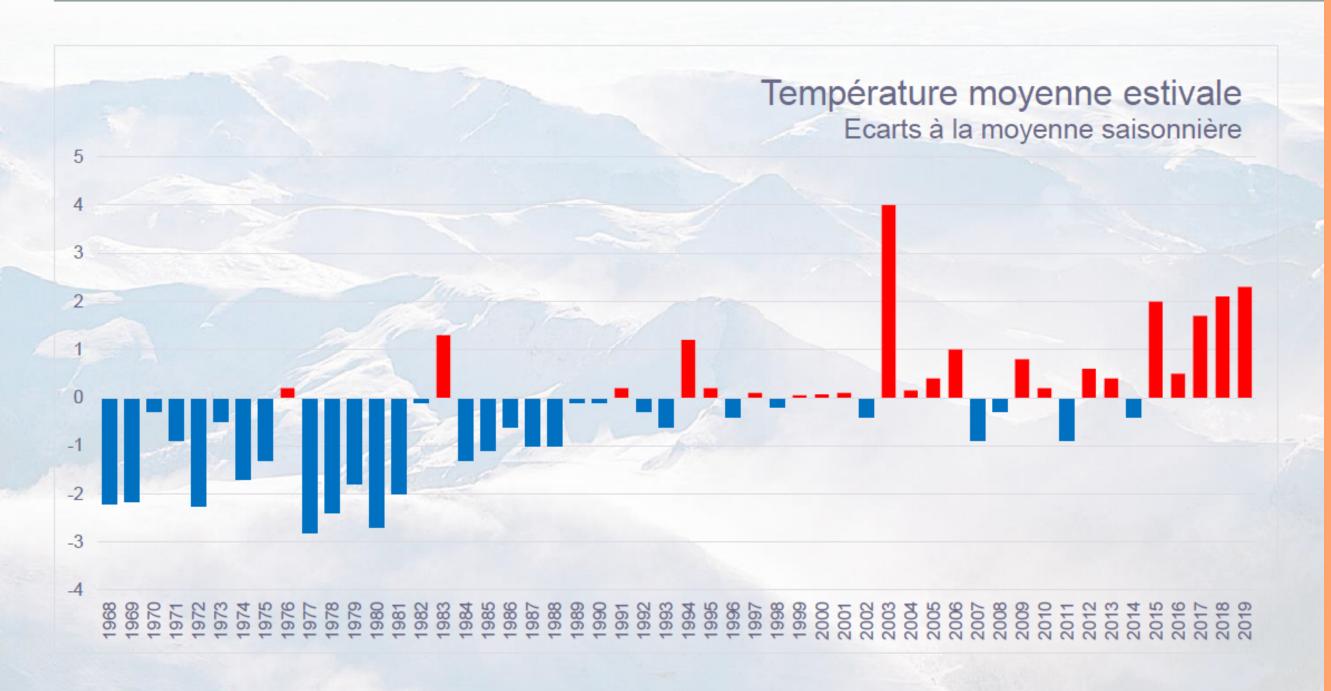
Une pluviométrie en baisse



Sur les 20 dernières années, 17 présentent un cumul annuel de pluie inférieur à la moyenne (1980 - 2021).



Des températures estivales particulièrement élevées ?



Nette tendance générale à la hausse.



BILAN SÉCHERESSE 2022

LA SÉCHERESSE N'EST PAS ENCORE TERMINÉE

Nombreuses craintes exprimées par les UGE pour les semaines à venir : rentrée des bovins dans les étables

BILAN DE L'ÉTÉ 2022

Débits des sources faibles mais pas autant qu'en 2019

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Dues à des usages différents ?

Augmentation des températures lors de périodes caniculaires, induisant une augmentation des consommations.

Baisse des ressources

Projection pour 2050 (étude BV Dordogne et BV Lot) : baisse de -30% des ressources en tête de bassin Impact important pour le Cantal



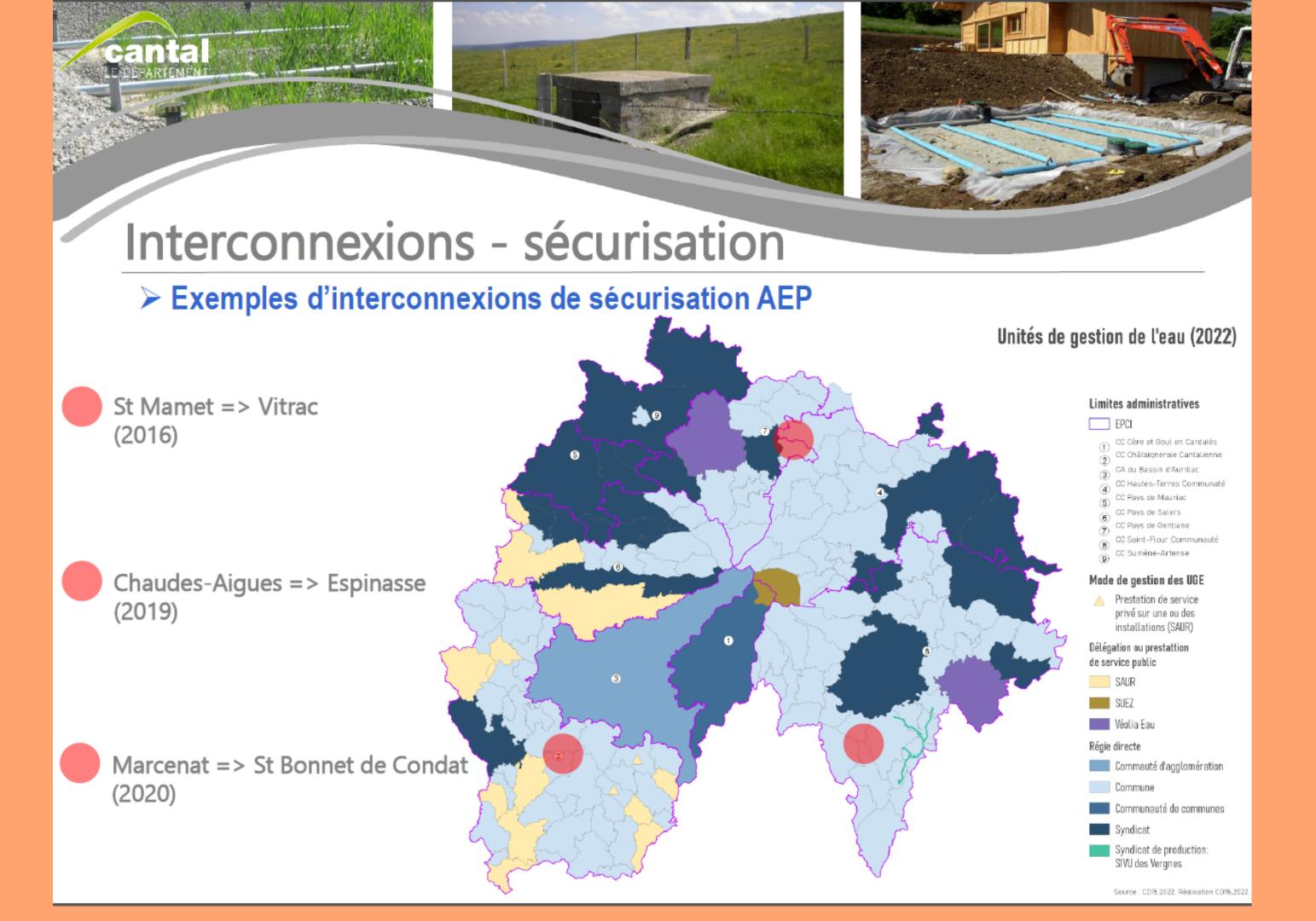


Assemblée Générale de l'AMF15

Exemples d'interconnexions de sécurisation de l'AEP

Travaux 2016-2020







➤ Interconnexion St Mamet => Vitrac

• Vitrac:

Obligation sanitaire d'abandonner le captage de Ventoux (vulnérable, situé en contrebas immédiat de la RD66)

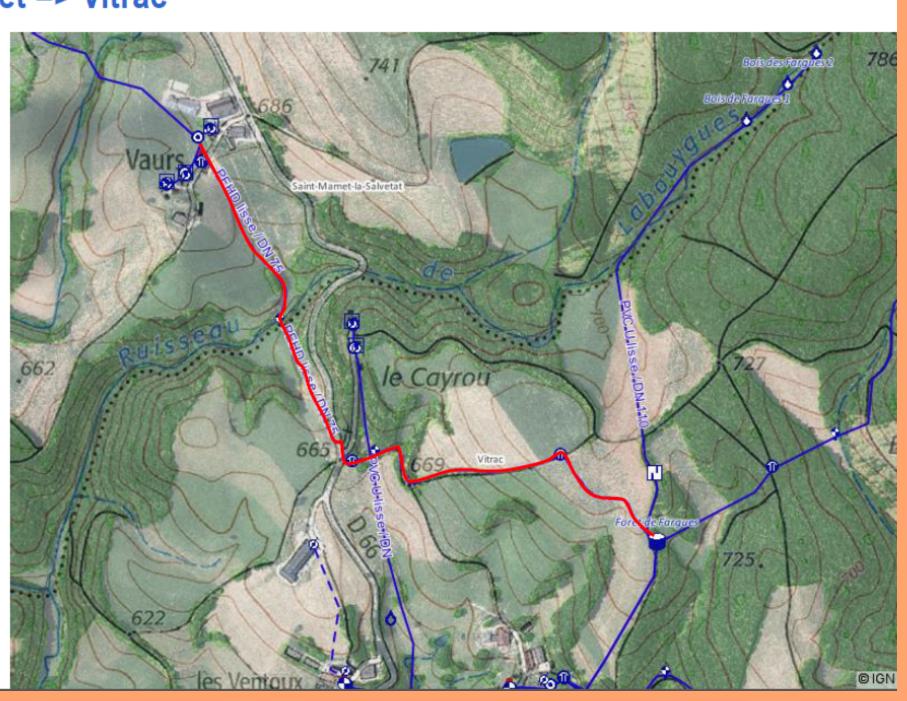
Déficit théorique de ~ 20 m³/j (en période de pointe et d'étiage)

• St Mamet:

Excédent d'eau disponible suffisant, de bonne qualité (nouvelle station de traitement)

• Opération :

- Interconnexion gravitaire sur ~1,7 km en PEHD 75
- Convention Achat-Vente d'eau en gros
- Montant global invest = 77 000 € HT
- Subventions ~ 80% (AEAG + CD15)





➤ Interconnexion Chaudes-Aigues => Espinasse

• Espinasse:

5 UDI (1 réseau public + 4 réseaux de sections)

Contaminations bactériologiques fréquentes (40% d'analyses Non-Conformes de 2011 à 2015)

Insuffisance des ressources du Bourg en étiage. (recherche en eau par forage infructueuse)

• Chaudes-Aigues:

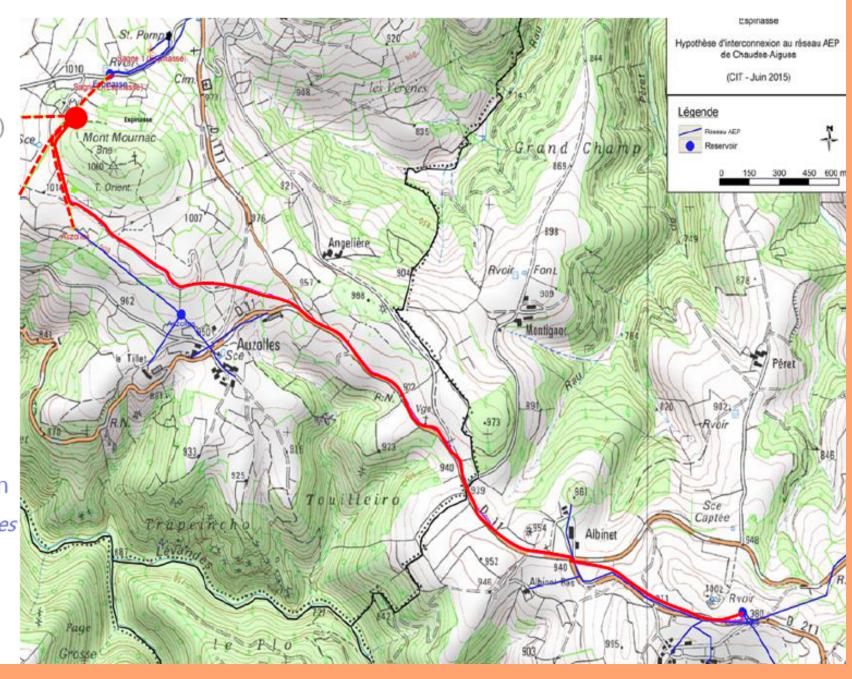
Excédent d'eau disponible suffisant, de bonne qualité (~ + 90 m³/j)

• Opération :

 Interconnexion en refoulement sur ~4,6 km en PVC 63 + création nveau Réservoir 80m³ +création 5 nouvelles antennes de distribution

Abandon 5 rvoirs *vétustes* 6 captages *vulnérables*

- Convention Achat-Vente d'eau en gros
- Montant global invest = ~ 556 000 € HT
- Subventions ~ 60 % (AEAG + CD15 + DETR)





➤ Interconnexion Marcenat => St Bonnet de Condat

• St Bonnet (UDI Artiges):

Déficit chronique d'eau en période de pointe et d'étiage de ~ 40 m³/j (augmentation des besoins / diminution

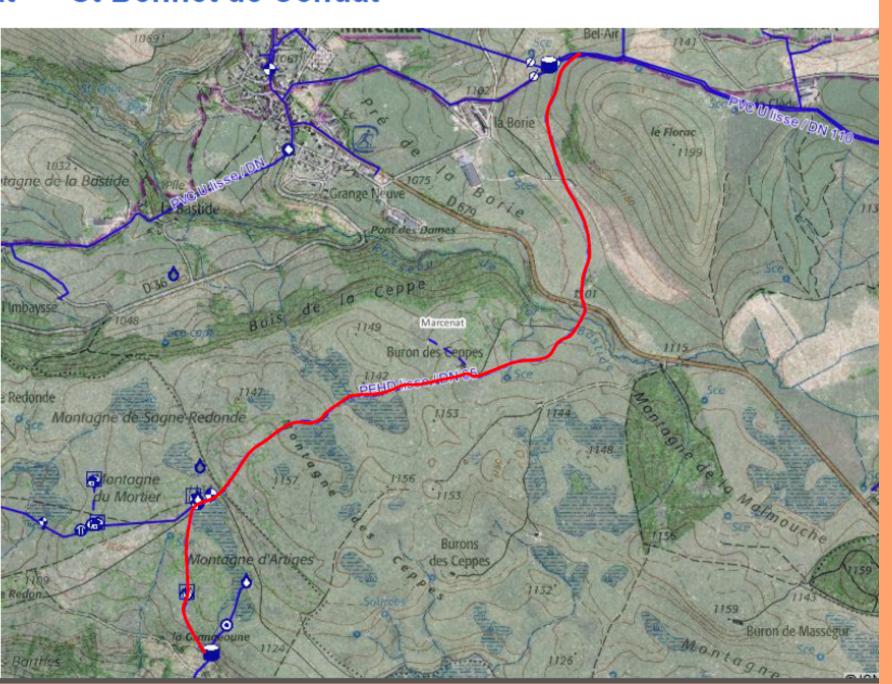
(augmentation des besoins / diminution production des ressources)

• Marcenat:

Excédent d'eau disponible suffisant, de bonne qualité (~ + 200 m³/j)

• Opération :

- Interconnexion gravitaire sur ~3,5 km en PEHD 75
- Convention Achat-Vente d'eau en gros
- Montant global invest = ~ 120 000 € HT
- Subventions ~ 80% (DETR + CD15)





Assemblée Générale de l'AMF15

Démarches et Projets du CD15 en matière d'AEP

Point d'actualités





> Schéma Départemental d'AEP et d'Assainissement

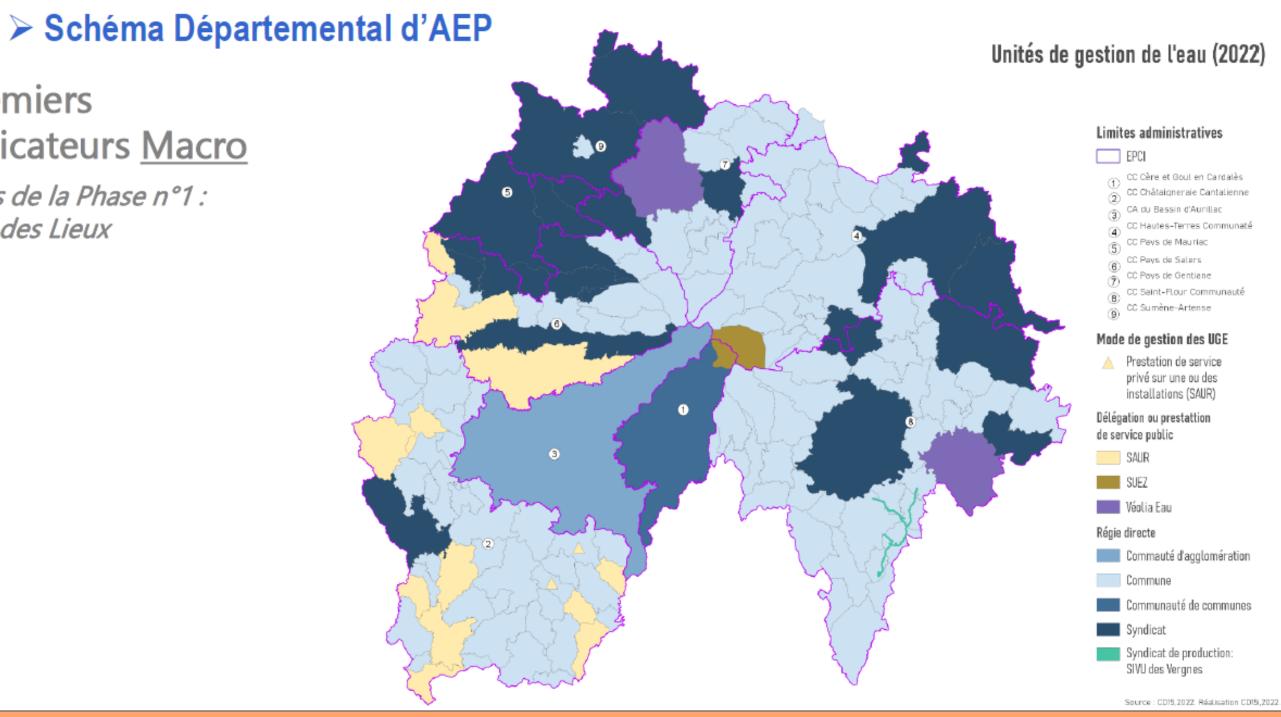
398 805 € HT

	Г	2024											\top	2022											1													
			2021								_	+	janv fev mars avr mai juin juil août sept oct nov déc											+	2023													
Libellé action		janv	fev	mar	avr	mai	i juir	n jui	l aoi	ît se	pt oc	t no	v dé	c ja	nv f	ev n	nars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
							+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-			-				-		H		-			_							
Schéma Départemental AEP & Asst								+	+	+	+	+	-	+	+	-	-			-	_			Н		н	-	-			_							
Sourcing										+	_	+		_	+	_	4			_				ш		ш	_	-										
DCE														\perp	4	_	4							ш		Ш												
Consultation BE - Analyse Offres							\perp	4	_				L	_	4	4	4			_				Ш		Ш												
demande subv																																						
Attribution marché																																						
	Délais / phase																																					
Chapitre 1 - Schéma Departemental AEP																																						
Phase 1 - État des lieux - def enjeux	8 mois																																					
Phase 2 - Besoins-ressources futurs & prospective	2 mois																																					
Phase 3 - Priorités d'actions - scénarios	5 mois									Т																												
Phase 4 - Schéma Départemental d'AEP	3 mois																																					
Phase 5 - Evaluation des politiques publiques AEP	5 mois																																					
Chapitre 2 - Schéma Departemental Assainissement																																						
Phase 1 - État des lieux - def enjeux	8 mois																																					
Phase 2 - Priorités d'actions - scénarios	5 mois																																					
Phase 3 - Schéma Départemental d'Assainissement	3 mois																																					
Phase 4 - Evaluation des politiques publiques Asst	5 mois									Т																												
							Т	Т	Т	Т		Т					П																					
COPIL : réunion de démarrage														1												4												
COPIL: Présentation et validation Phase 1			// (9	10	ď		C	ġ.		1				Т																							
Restitutions territoriales + COPIL => scénarios		-	7		0	5	AC	7)F	Al	j		DEJ	ANT	EI	Т																							
COPIL: Présentation et validation SDAEP & Asst							110		., 10								\neg																					
Approbation SDAEP assemblée CD15				n	12	Z	ar	'S	a	pr	op	08	ANT		4		\neg			\neg																		
							-		-					1			\dashv			\dashv																		

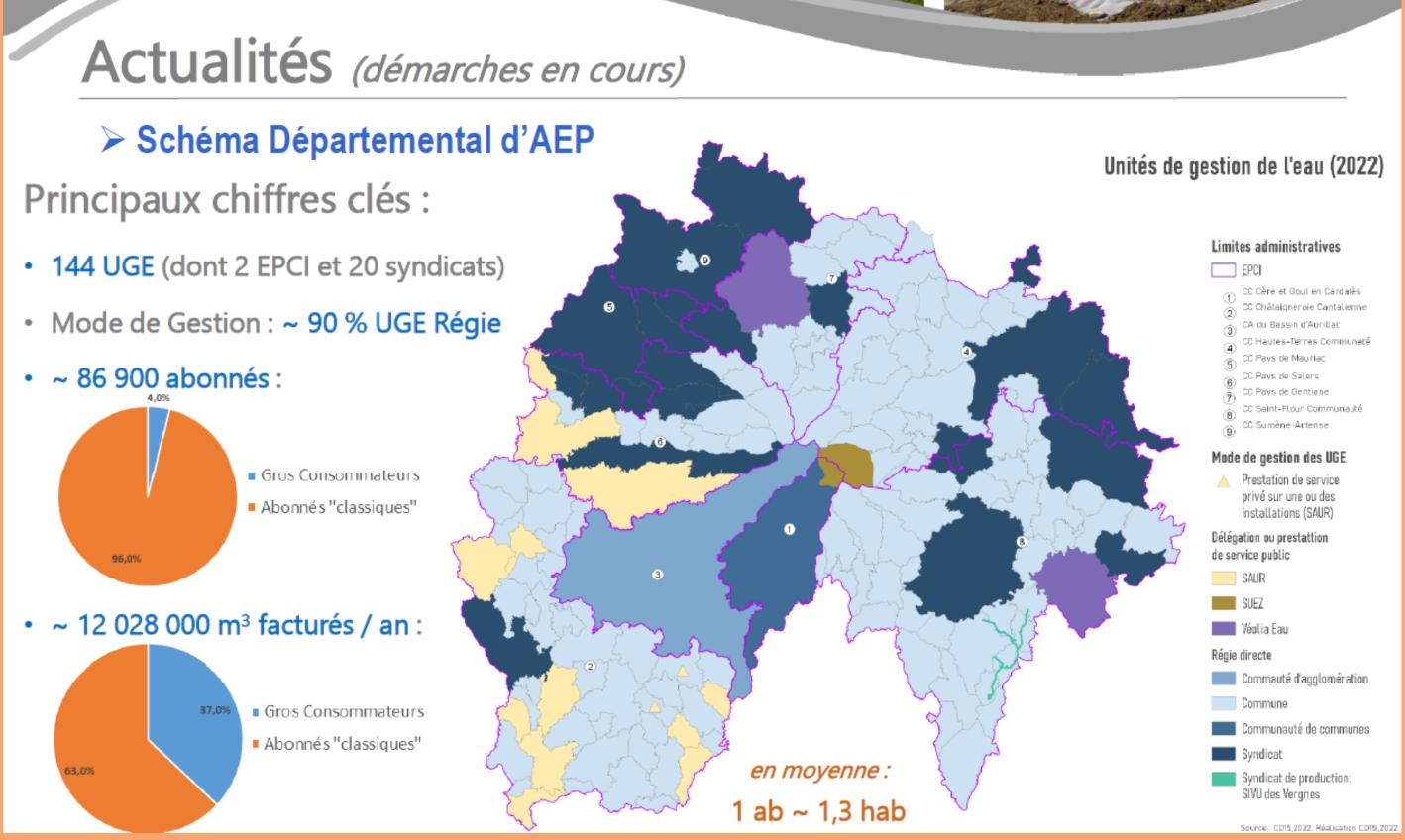


Premiers indicateurs Macro

Issus de la Phase n°1: Etat des Lieux







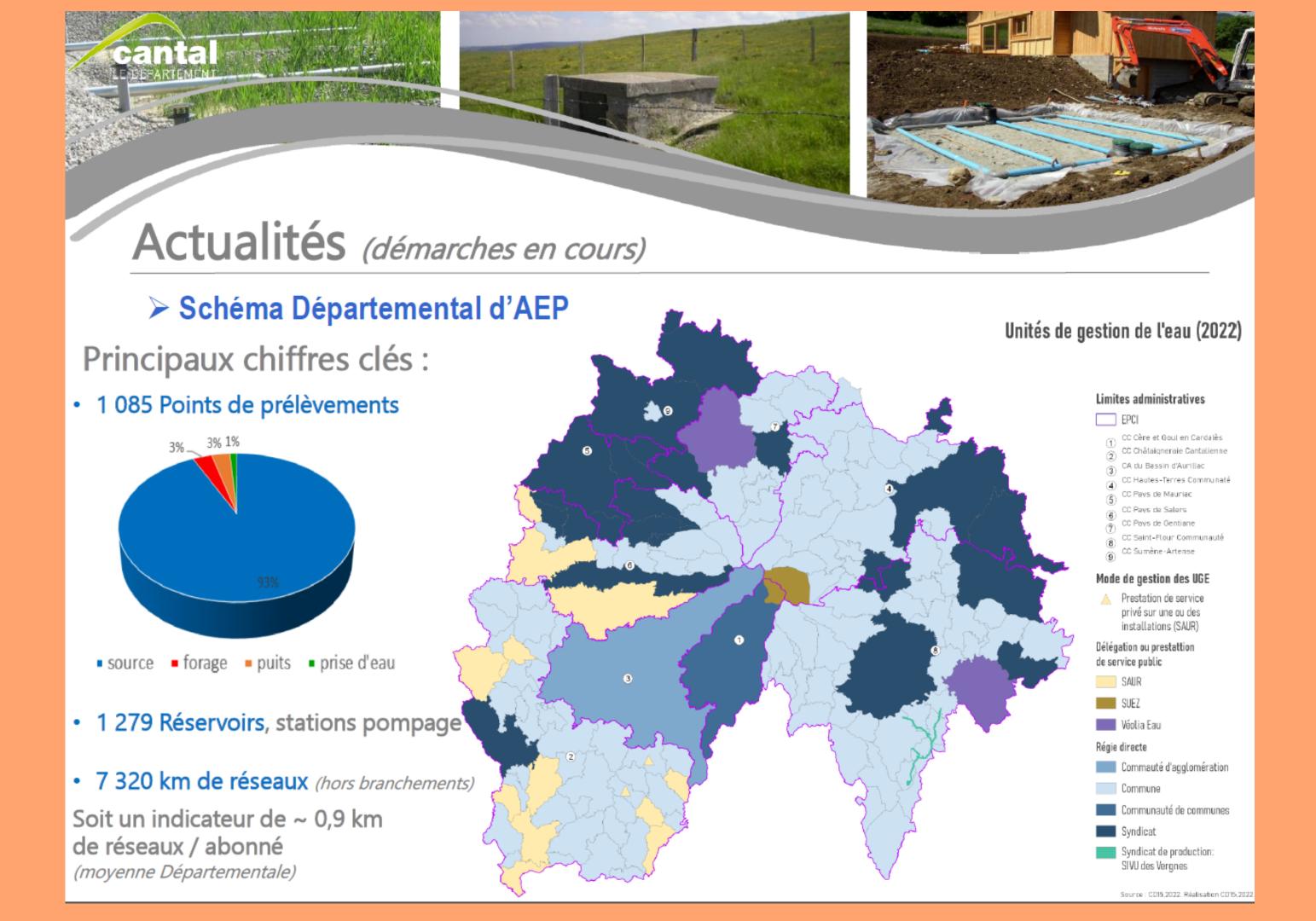




Schéma Départemental d'AEP

• Rendement <u>actuel</u> des réseaux : Volume annuel facturé / Volume annuel mis en distribution

Rdt moyen* / arrondissement

Rdt moyen* Départemental

70 %

✓ Rdt mini: 20,4 %

✓ Rdt maxi : 100,0 % (???)

Rappel Rdt seuil (x2 redev Prélvt Ag Eau)

> ~ 65 %

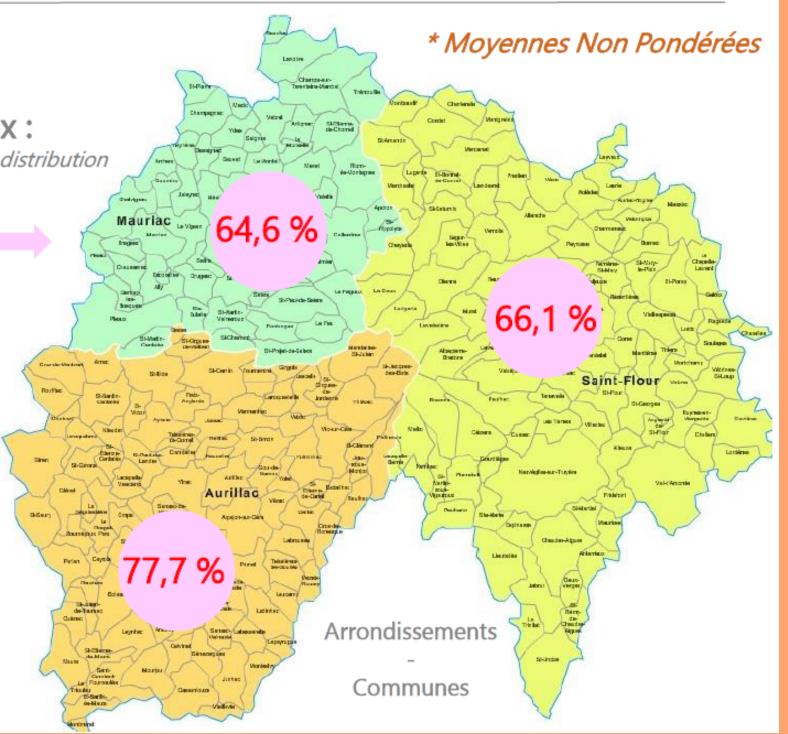




Schéma Départemental d'AEP

• Indice de Connaissance Patrimonial : Calculé sur 120 pts

ICP moyen* / arrondissement

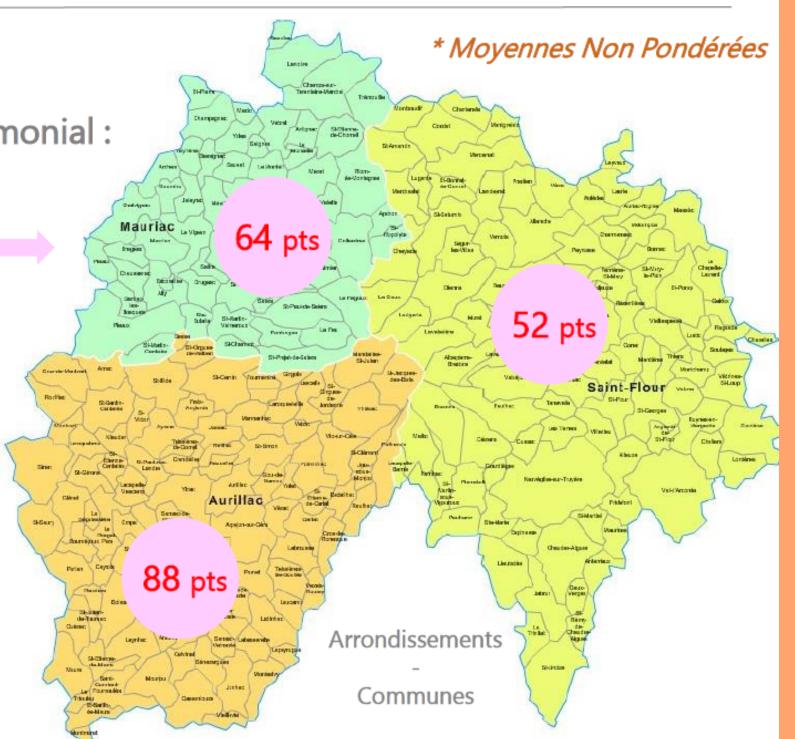
ICP moyen* Départemental

66 pts

✓ ICP mini : 0 pts

✓ ICP maxi : 120 pts

Rappel ICP seuil (x2 redev Prélvt Ag Eau) > 40 pts





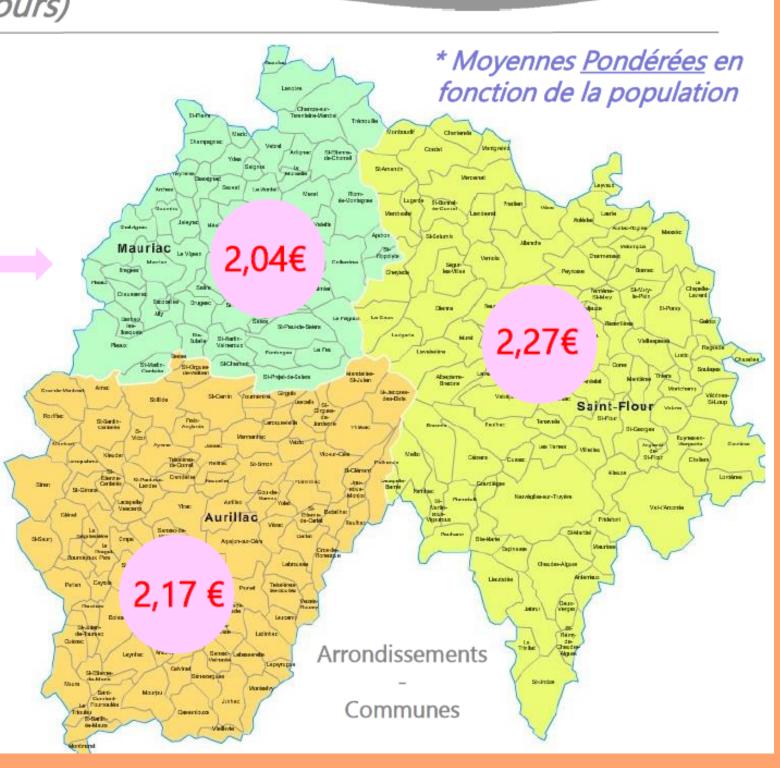
- Schéma Départemental d'AEP
- Prix actuel de l'<u>Eau Potable</u>: € TTC/m³ - Base 120 m³
 - Prix moyen* / arrondissement
 - Prix moyen* Départemental : 2,17 €

A

Prix moy Dépt <u>Non Pondéré</u> → 1,40 € (45 % des UGE < 1,65 € / m³)

- ✓ Prix mini : 0,00 € TTC/m³
- ✓ Prix maxi: 3,96 € TTC/m³

Rappel prix seuil AEAG (subventions)
> 1,65 € TTC / m³ (64 UGE < seuil AEAG)





- > Schéma Départemental d'AEP
- Prix actuel de l'<u>Eau Potable</u>: € TTC/m³ - Base 120 m³
 - Prix moyen* Départemental :
 * Moyenne Pondérée en fonction de la population

2,17 €



Prix moy Dépt <u>Non Pondéré</u> → 1,40 € (45 % des UGE < 1,65 € / m³)

- ✓ Prix mini: 0,00 € TTC/m³
- ✓ Prix maxi : 3,96 € TTC/m³

Rappel prix seuil AEAG (subventions)
> 1,65 € TTC / m³ (64 UGE < seuil AEAG)





Schéma Départemental d'AEP

Présentation détaillée de la Phase 1 (Etat des Lieux) lors d'un COPIL prévu début décembre 2022 à l'HDD



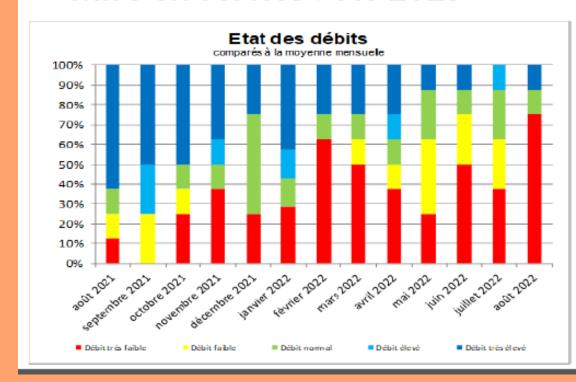
> Automatisation du réseau dépt de suivi des ressources en eau souterraines

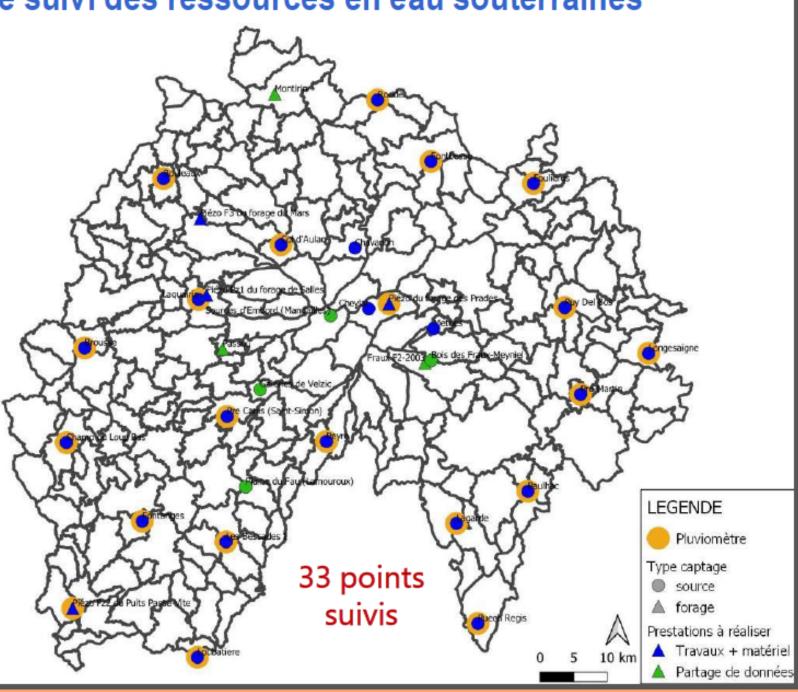
Coût ~ 350 000 €HT

• Études préalables : 2021-2022

• Travaux : automne 2022 => printemps 2023

• Mise en service : été 2023







> Accompagnement à la structuration locale

Missions d'AMO via CIT : cantal



 AMO pour la configuration technique d'interconnexions, ou autres opérations de sécurisation de la ressource...



• AMO pour la mise en place d'outils de télégestion et de supervision adaptés à une échelle « inter-communale »









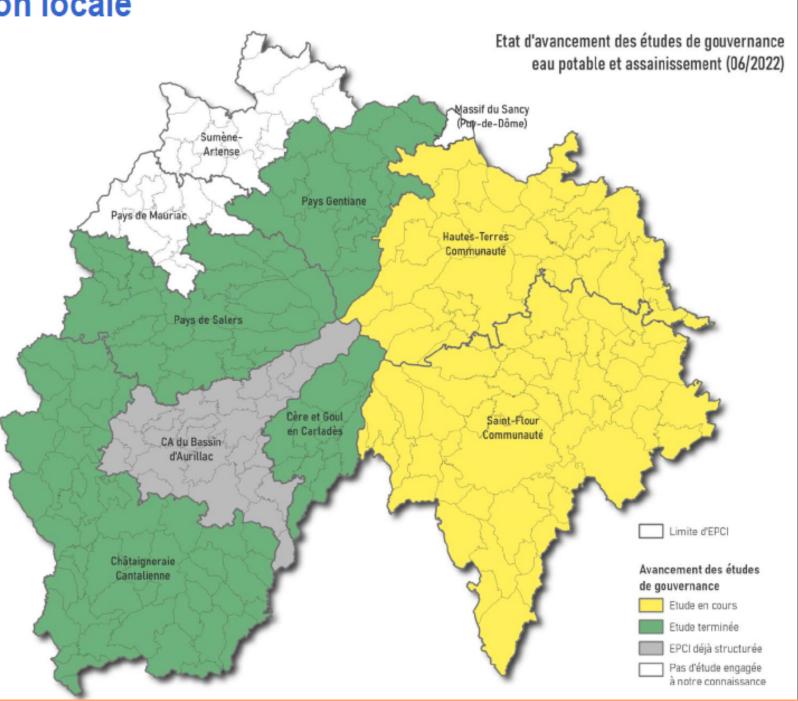
> Accompagnement à la structuration locale

Missions d'AMO via CIT : cantal

• AMO pour

Étude de gouvernance préalable au transfert de compétences AEP-Asst à l'échelle d'un EPCI

Définition des besoins, aide à la consultation de bureaux d'études spécialisés, recherche de cofinancement, pilotage et suivi des prestations ...





> Accompagnement à la structuration locale

Missions d'AMO via CIT : cantal

 AMO pour accompagner des projets (ou études) de
 Création ou d'extension de syndicats (conseils techniques, juridiques, administratifs)

Définition des besoins, aide à la consultation de bureaux d'études spécialisés, recherche de cofinancement, pilotage et suivi des prestations ...



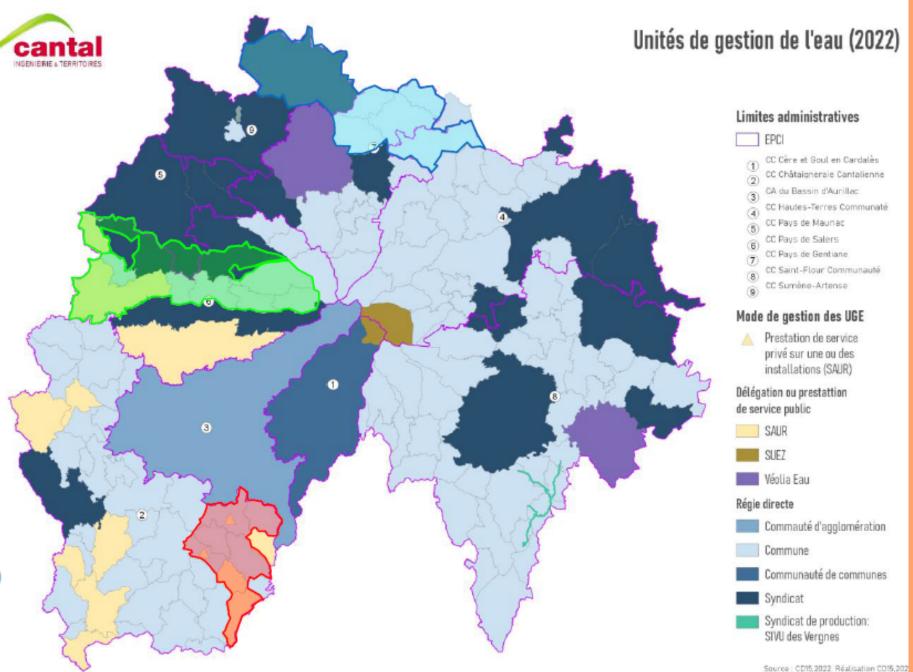
Mission d'AMO engagée (signée)



Mission d'AMO sollicitée (pas encore signée)

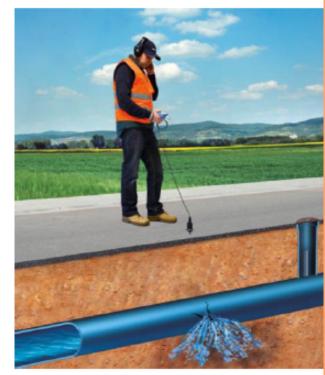


Réflexion politique en cours (pas encore d'AMO sollicité)





- > Renforcer et Développer les missions (dès 2023)
- Définition avant fin 2022 du nouveau « catalogue » de prestations étendu en lien avec le diagnostic du schéma départemental AEP
 - (ex : suivi de DSP, cartographie, recherche de fuites, nettoyage des réservoirs, maintenance électromécanique, gestion des servitudes, ...);
 - => Mutualisation de compétences spécifiques à l'échelle départementale, en appui à la gestion locale assurée par les collectivités compétentes.





- Proposition de groupements de commandes départementaux pour optimiser certaines prestations, selon les secteurs;
 - (ex : télésurveillance, hydrocurage, transport d'eau par citerne, entretien des périmètres de protection, réparations de fuites, ...)
 - => Économies d'échelles, pilotage des marchés à bons de commande selon les besoins des collectivités, volumes d'activités intéressants pour les entreprises.
- Évaluation des coûts et des moyens nécessaires ; calendrier de mise en œuvre (fin 2022 début 2023) ;



- Envisager une structuration départementale pour des missions d'exploitation (à horizon 2026)
 - Uniquement si les territoires expriment un besoin spécifique.
 - Dans un souci de continuité de l'action engagée.
 - Un maillage territorial cohérent devrait alors être recherché et le cas échéant une évolution juridique de CIT envisagée (SM Ouvert) ?







Alimentation en eau potable dans le Cantal

Contexte et Enjeux

- Eléments de contexte
- Les enjeux sanitaires
- Surveillance et prévention
- Constat et orientations









2022, une sécheresse exceptionnelle (intensité et durée)

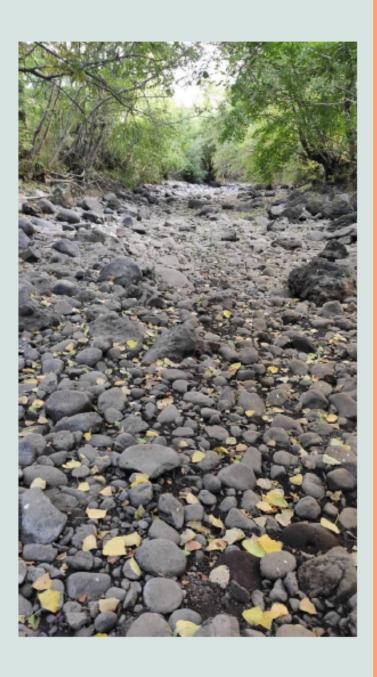
Prise de conscience du dérèglement climatique Des conséquences concrètes sur la disponibilité en eau (id 2003 ?)

Des difficultés quantitatives, oui mais ...



Lien Quantité-Qualité : la baisse du débit accentue la vulnérabilité aux sources de pollution. Ex, moindre dilution, augmentation température, relargage matériaux canalisation, ...

Lien Qualité-Quantité : une eau de mauvaise qualité est généralement superficielle donc fortement dépendante des précipitations









L'eau, un vecteur de dissémination de pathogènes (virus, bactéries, parasites) dans tous les foyers

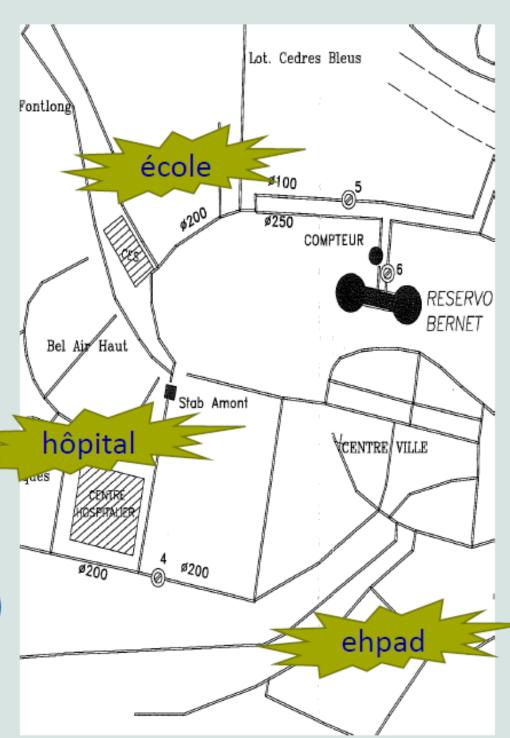
Chantier législatif et réglementaire de premier plan en Europe. L'eau est l'aliment le plus contrôlé!

Déclinaison progressive des concepts sanitaire au fil des épidémies, de l'évolution des connaissances et des technologies

Régression rapide des épidémies début XXème siècle

Les mesures d'hygiène publique : hygiène personnelle, traitement de l'eau, protection des ressources (1900, 1902, 1935, 1964,...), analyses de l'eau (1885, 1900, 1954, 1961, dir. européenne 1975, ...)

Puis les progrès de la médecine, vaccination et antibiotiques









Protection des ressources (DUP):

Seulement 77% des captages protégés (DUP) Attention DUP anciennes avec protection minimaliste Rigueur sur le respect des servitudes

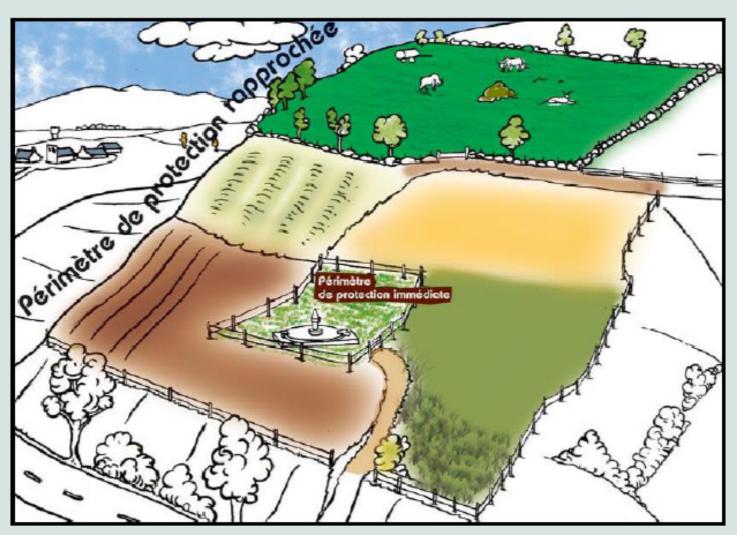
Cadrage méthodologique depuis 2007

Réflexion intercommunale préalable Evaluation technico-économique Justification de l'utilité publique

Résultats

Coordination, harmonisation, pédagogie
Acquisition (PPI) et servitudes (PPR)
Indemnisations, Réhabilitation des ouvrages
Accompagnements financiers
Amélioration de la qualité des eaux

La protection, un enjeu sanitaire toujours d'actualité

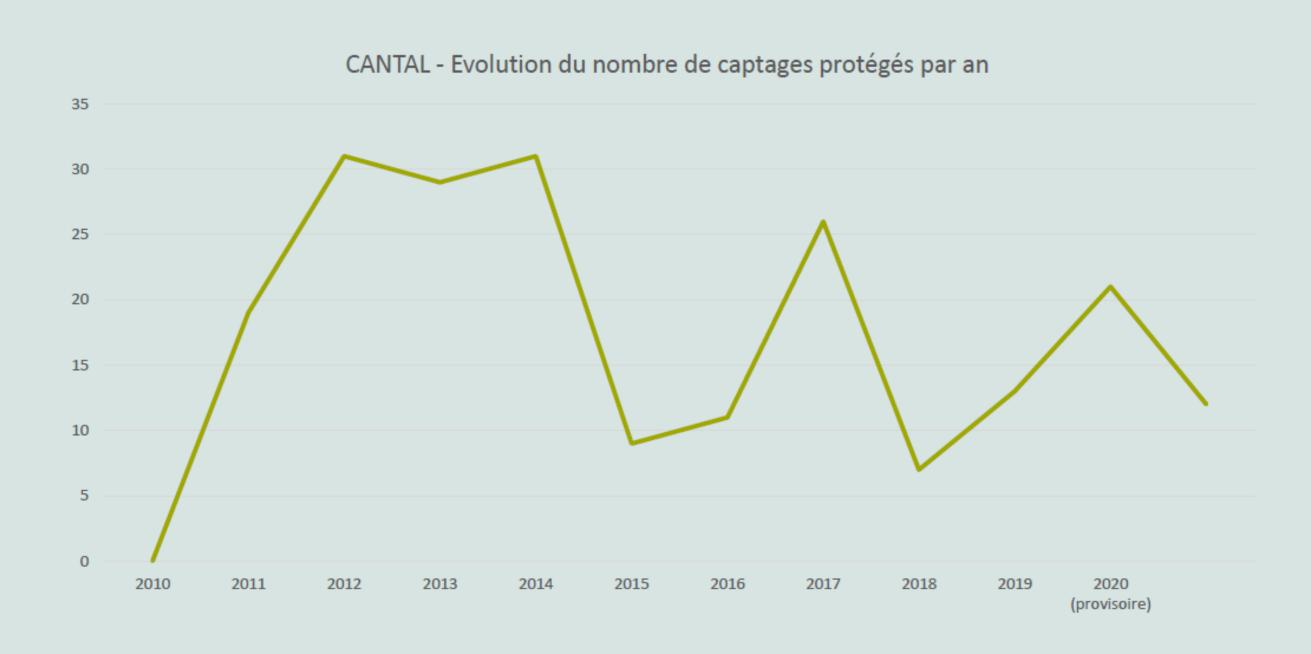


Une procédure qui garantit un soutien méthodologique, technique et financier des partenaires









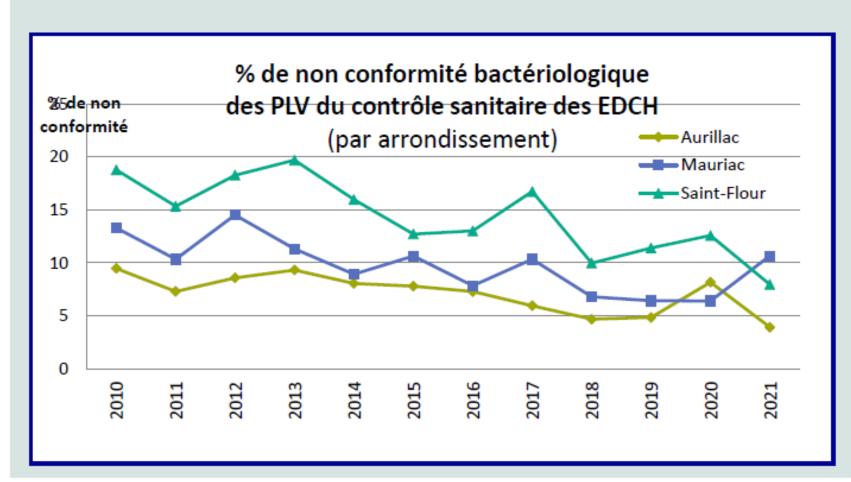




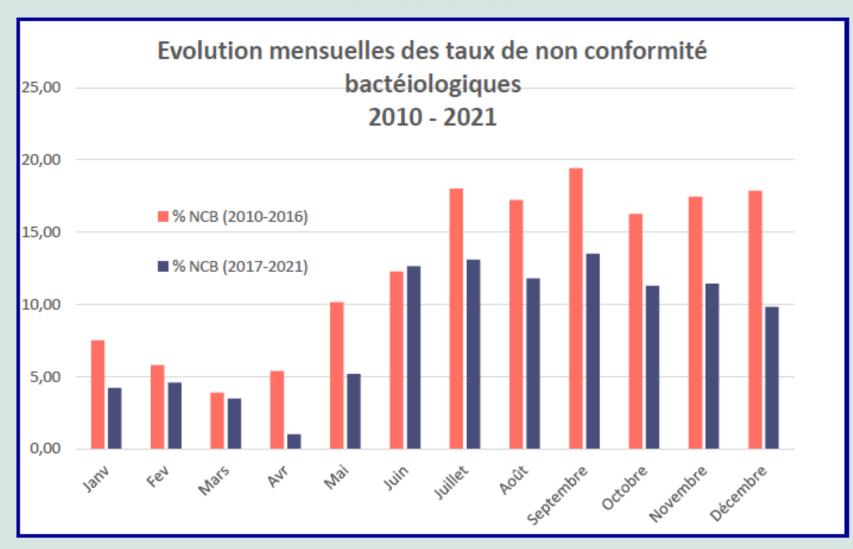


Qualité bactériologique :

10 % des prélèvements non conformes 50 % des réseaux sont traités (chlore) Saisonnalité des non conformités Inégalités territoriales



La qualité, un enjeu sanitaire toujours d'actualité





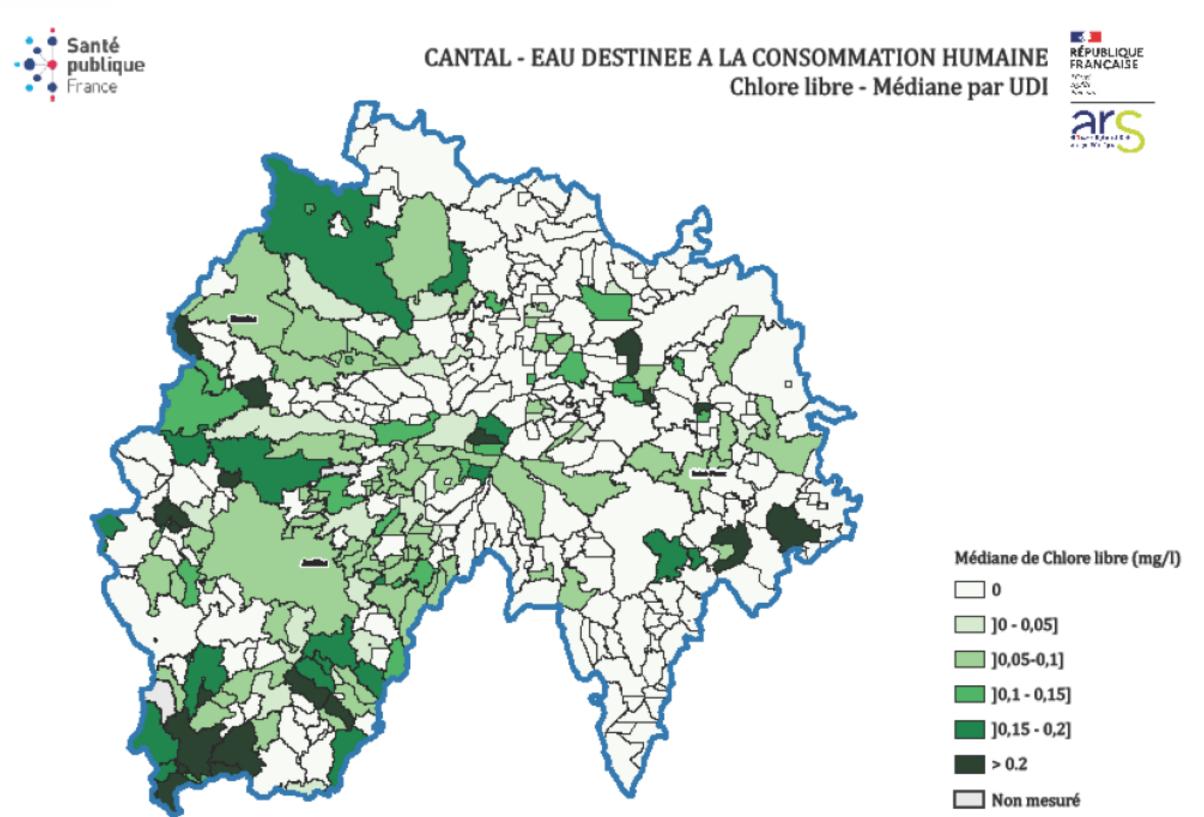


Source : SISE-Eaux d'alimentation, Agence régionale de santé 2019-2020

Cellule Auvergne-Rhône-Alpes de Santé publique France, 2022

Les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)





Différence entre Est et Ouest du département

Rappel: 50% des UDI équipées d'un dispositif de traitement

Absence de résiduel de chlore sur des UDI équipées d'un dispositif de traitement







Epidémies GEA documentées dans le Cantal

2012 - alerte CS: Pleaux, 2000 habitants, 400 malades
2015 - alerte EHPAD: Pierrefort, 350 habitants, 72 malades
L'information: point clé de la gestion des situations de crise
Et toutes les autres situations « invisibles »

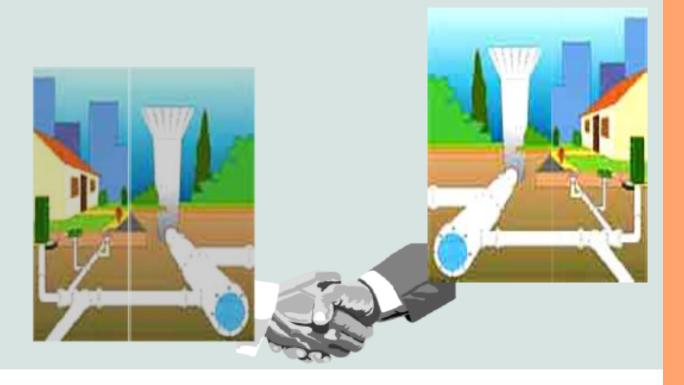
Constat d'une situation sanitaire qui ne s'améliore plus

Qualité de l'eau, protection des ressources Inégalités territoriales quantitatives et qualitatives

Corrélation avec l'échelle de gestion des services publics de l'eau

L'eau : un bien précieux vulnérable Une responsabilité importante des gestionnaires d'eau potable

Continuité de l'alimentation en eau, la potabilité de l'eau, la santé des population Développement du territoire

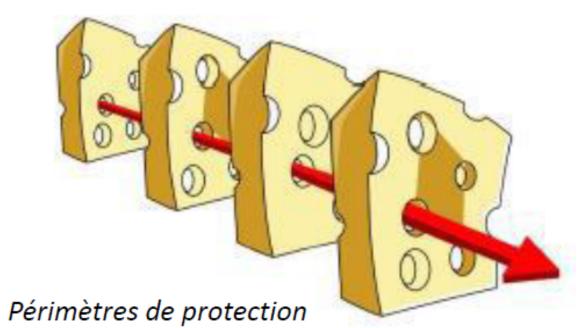






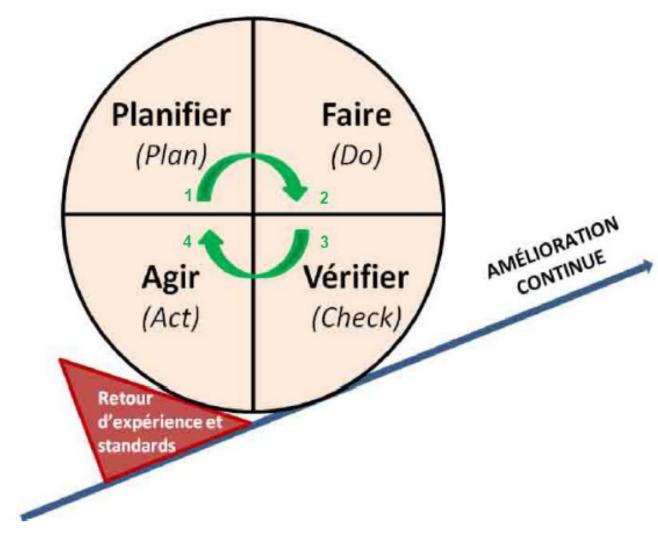


Compléter l'approche multi-barrière ...



- Traitement de l'eau
- Gestion du réseau
- Auto-Surveillance et contrôle sanitaire de l'ARS
- Gestion des non-conformités

... par le principe de la démarche qualité



... et passer d'une approche curative/réactive à une approche proactive et préventive

Des pratiques de travail déjà en ce sens



PLAN

- Les 3 principaux leviers d'adaptation au changement climatique
- · L'intérêt de la structuration des compétences eau
- · L'accompagnement des services

LES 3 PRINCIPAUX LEVIERS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La rénovation des systèmes d'assainissement

Impacts du changement climatique :

Baisse des débits d'étiage → moindre dilution

Hausse des températures → baisse du taux d'oxygène

Impact croissant des rejets, qualité dégradée

Des systèmes d'assainissement vieillissants

- 30 % STEP > 30 ans
- 30 % de systèmes d'assainissement non conformes
- Réseaux : Pb « eaux claires parasites » très marqué

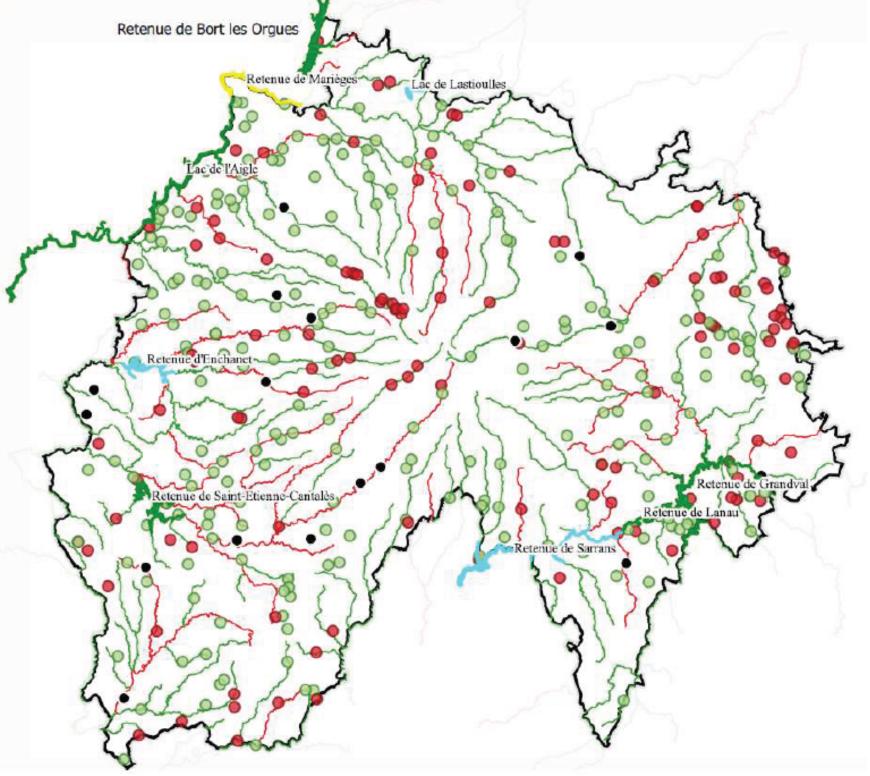
Besoin d'accélérer le rythme des mises aux normes

Diagnostiquer, planifier, faire les travaux, exploiter et renouveler



Fraternité

La rénovation des systèmes d'assainissement



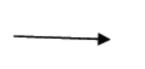
Rivières

- rivières avec "faible pression"
- rivières avec "forte pression"
- conformes
- non conformes
- points noirs assises de l'eau

La sécurisation de l'AEP

Impacts du changement climatique :

Baisse de la productivité des ressources Hausse des besoins en eau



Tensions croissantes sur l'AEP Conflits d'usage

Leviers d'action:

- Réduire les fuites : engagement de diagnostics, priorisation et planification des travaux, renouvellement et télésurveillance des réseaux,
- Étudier les meilleurs options, à une échelle adaptée :
 - économies d'eau (récupération eau de toiture, économies des consommateurs...)
 - interconnecter les réseaux
 - nouvelles ressources
 - déconnection des prélèvements d'abreuvement
 - ..
- PRÉFET → Tenir compte de la baisse de productivité des ressources à 20-30 ans DU CANTAL

La restauration des milieux aquatiques

- Améliorer la résilience et la fonctionnalité des milieux aquatiques pour limiter les effets du changement climatique
- Infiltration, stockage restitution
- Auto-épuration
- Oxygénation du milieux
- Ombrage (limitation température de l'eau)
- Transport des sédiments et circulation piscicole
- Compétence GEMAPI→ plans pluriannuels de restauration des milieux
 - Co-construction
 - Associant l'ensemble des acteurs
 - À l'échelle du bassin versant
 - Objectif (très) bon état écologique



Agir simultanément sur les 3 volets

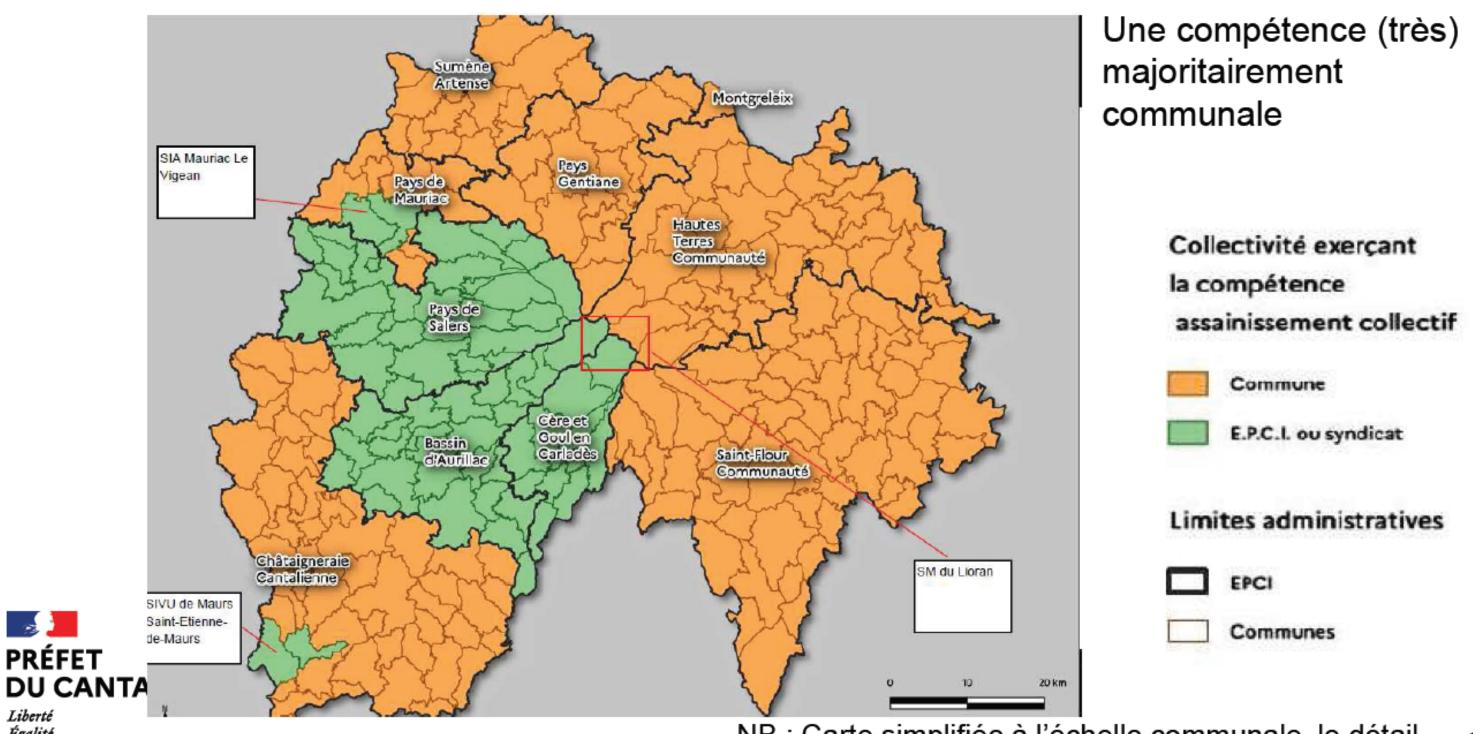
• Enjeux:

- garantir un service public de qualité (de l'eau au robinet)
- · cadre de vie préservé
- attractivité du département (image de territoire préservé, tourisme associé)
- possibilité de développement et d'accueil de nouvelles populations et activité économiques
- ...



L'INTÉRÊT DE LA STRUCTURATION DES COMPÉTENCES EAU

La structuration des compétences - Assainissement

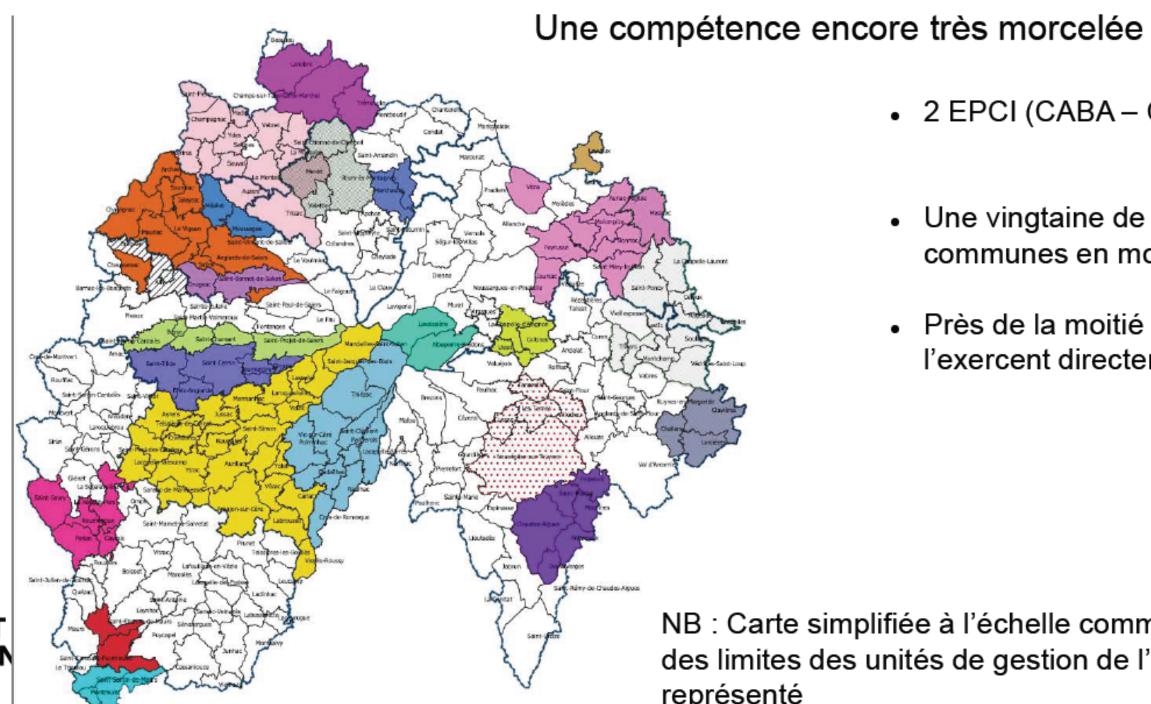


PRÉFET

Liberté

Égalité Fraternité NB : Carte simplifiée à l'échelle communale, le détail des limites des unités de gestion n'est pas représenté

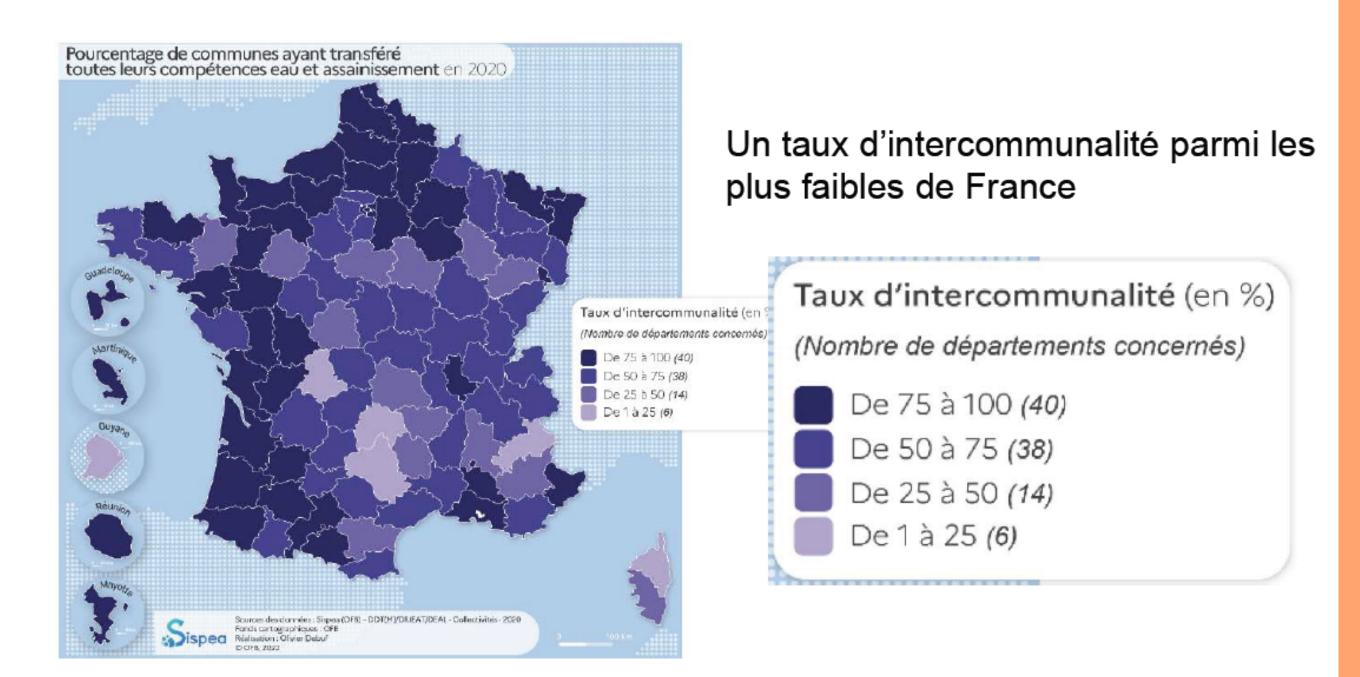
La structuration des compétences - AEP



- 2 EPCI (CABA Cère et Goul)
- Une vingtaine de syndicats, de 5 communes en moyenne
- Près de la moitié des communes l'exercent directement

NB : Carte simplifiée à l'échelle communale, le détail des limites des unités de gestion de l'eau n'est pas représenté

La structuration des compétences





La structuration des compétences

- Prise de compétence (transfert) obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux EPCI à fiscalité propre au 1 janvier 2026,
- mais:
 - Possibilité de déléguer tout ou partie des compétences eau et assainissement aux communes ou aux syndicats dont le périmètre est inclus totalement dans l'EPCI
 - Les syndicats d'eau ou d'assainissement qui couvrent plusieurs EPCI se maintiennent

NB : L'EPCI a la responsabilité de la compétence au 1er janvier 2026.

- → S'il délègue la compétence, cela se fait par convention d'une durée limitée (renouvelable)
- → La convention devra préciser la durée de la délégation, les modalités d'exécution : objectif de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, modalités de contrôle de la communauté délégante, moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.



Égalité

Fraternité

Les intérêts d'une gestion inter-communale*

- Rend possible/ facilite des solutions qui n'existeraient pas à une échelle strictement communale, notamment en matière d'AEP
- Mutualisation coût d'investissement (ex station de traitement, économies d'échelle) et de fonctionnement
- Professionnalisation, hausse de la qualité du service -> équipe technique :
 - Conseil, planification et suivi des investissements
 - Capacité à suivre les entreprises de travaux/prestation ou délégataires éventuels
 - Compétences pour l'exploitation
 - Service d'astreintes
 - → rapport optimal entre qualité du service et prix de l'eau
- Juridiquement plus solide que achats vente d'eau « en cascade »



Fraternité

Capacité d'investissement améliorée ; favorise l'obtention de financement publics

Gestion inter-communale*, principaux freins

- Disparité du niveau d'investissement entre collectivités, et du prix de l'eau
- → La convergence des prix peut s'étaler sur plusieurs années et en tenir compte.
- Crainte de « perdre la maîtrise locale / la proximité »
- → Les modes de fonctionnement existent pour conserver une implication forte des maires.
- « Pas d'intérêt » pour les communes « qui ont de l'eau » / qui ont fait les investissements
 - → Le CC peut changer la donne, besoin de secours
 - → Toutes les communes peuvent y trouver un intérêt
 - → L'intérêt général et pour le territoire est aussi à prendre en compte.
- Crainte de « voir le prix de l'eau augmenter très fortement », « mur d'investissement »
- → Possibilité d'étaler les investissements et de fixer des priorités
- → Des accompagnements publics forts pour les projets intercommunaux
- → Le statut quo finit par coûter très cher (citernage, urbanisation limitée, responsabilité pénale)



gestion inter-communale*, quel périmètre ?

Des critères pertinents :

- Exploitation d'une même ressource / sur un même bassin versant ou bassin d'alimentation
- · Fortes interconnexions
- Historique de travail en commun / entente entre élus
- → Seuil indicatif d'une quinzaine de communes / 5000 habitants, notion de taille critique
- → Regrouper compétences AEP et assainissement

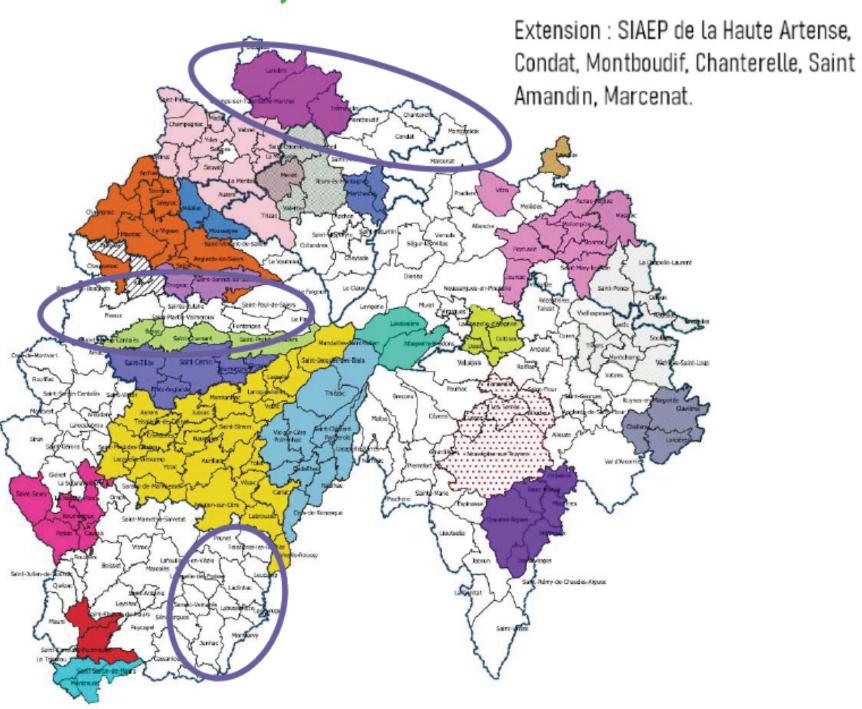


gestion inter-communale*, réflexions en cours

Extension : SIAEP Ally-Escollaire-Brageac, Sainte-Eulalie, Saint-Martin-Valmeroux, Drugeac, Saint-Bonnet-de-Salers, Saint-Paul-de-Salers, Fontanges, Le Fau, Pleaux et Barriac-les Bosquets

Création : Montsalvy, Labesserette, Lacapelle-del-Fraisse, Ladinhac, Lafeuillade, Prunet, Teissière les Bouliès.





L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES

gestion inter-communale*, accompagnement

- Accompagnement amont :
 - réunions de travail / réflexions
 - présentation des enjeux, des problématiques
 - éclairage sur les étapes, le calendrier
 - proposition d'une méthode de travail
- Financements:
 - Études de gouvernance
 - AMO
- Accompagnement technique :
 - Cahiers des charges, AMO → CIT





L'EAU FAIT PARTIE DU PATRIMOINE COMMUN DE LA NATION. SA PROTECTION, SA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA RESSOURCE UTILISABLE, DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES NATURELS, SONT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

L.210-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT



M. ILBERT NICOLAS

Directeur Délégation Atlantique Dordogne

M. GREFFIER MATHIEU

Chargé d'interventions-Délégation Agence Loire Bretagne

Les aides des Agence de l'Eau











Les milieux aquatiques



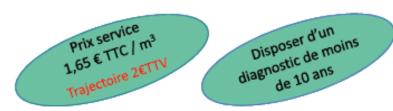
50% de subvention sur les actions issues des PPG et porté par un MO unique et structuré à l'échelle du bassin versant.

- Restauration morphologique des cours d'eau
- Mise en défens,
- Restauration, renaturation des milieux humides
- Préservation de la biodiversité

-...

Adour Garonne

<u>Assainissement</u>



Etude: 50% de subvention

- Mutualisation de compétence
- Diagnostic des SA

Travaux

	ZST 🔲	Hors ZST
Prioritaire	50%	30%
Non prioritaire	30%	10%



Eau potable

Prix service

1,65 € TTC / m³

Trajectoire 2€TTC

Disposer d'un diagnostic de moins de 10 ans

Remplissage di

Etudes 50% de subvention

- Mutualisation de compétence
- Diagnostic des réseaux

<u>Protection des captages</u>: 50% (étude et travaux)

<u>Traitement</u>: 50% si non-conformité (bactério, nitrates et métabolites), obligation d'avoir un PGSSE

Restructuration des réseaux : 50% si

opération portée par un MO

intercommunal (ex : interconnexion)

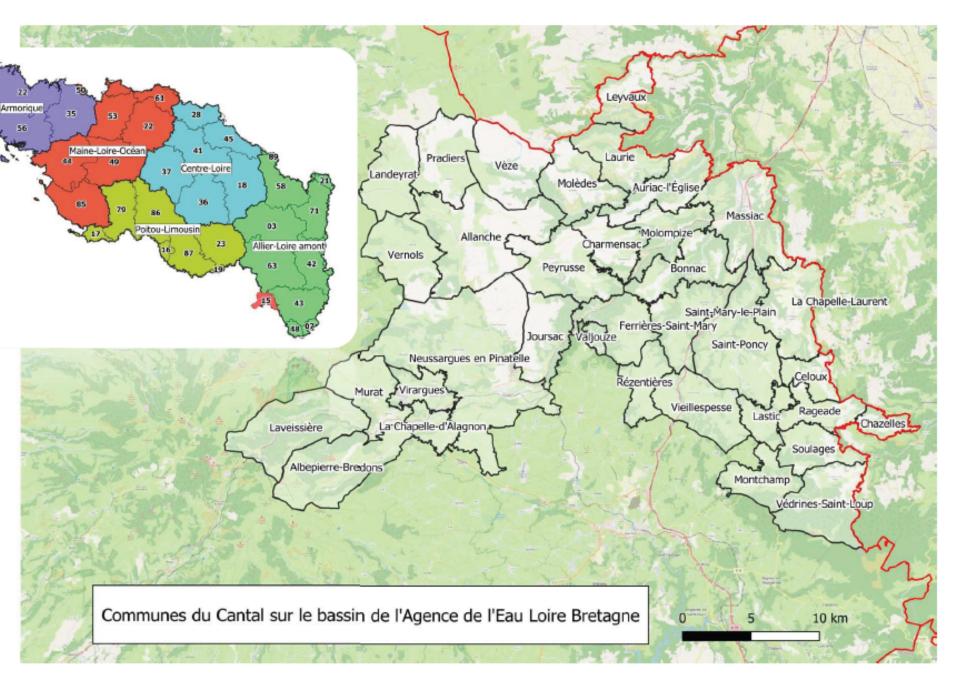




Loire Bretagne

Bassin de l'Alagnon

- 35 communes concernées ;
- Toutes sont classées en zone de revitalisation urbain rural (ZRR)









Les milieux aquatiques

Critères
d'éligibilité
Echelle du Contrat
PPG (programme
Territorial
PPG (programme
pluriannuel de
pluriannuel)

- Etude : 50 à 70 % pour les études structurantes et les suivit
- Travaux : 30 % à 50 % sur les travaux structurants pour l'amélioration des masses d'eaux pour le bon état
- 50 % en animation des contrats
- Mise en défens,
- Restauration, renaturation des milieux humides
- Préservation de la biodiversité

Assainissement

Prix service

1,10 € HT/m³

Disposer d'un

diagnostic de

diagnostic de

moins de 10 ans

Etude: 50% de subvention

- Mutualisation de compétence
- Diagnostic de schéma directeur

<u>Travaux réseaux et STEP :</u>

- Prioritaire (SAP) 50 % + 10 %
- Accompagnement 30 % + 10 %

Autosurveillance (< 2 000 EH)

- Prioritaire 50 %

Réduction de l'impact des eaux pluviales sur les systèmes d'assainissement :

- Prioritaire 50 % + 10 %

Eau potable

Etudes: 50% à 70 % de subvention

- Mutualisation de compétence
- Diagnostic des réseaux

<u>Travaux de sectorisation</u>:

70 % => 50 % + 10 % en 2024

<u>Protection des captages</u> : 50% (étude, travaux et acquisitions foncières)



Prix service
1,10 € HT/m³

Rendement
primaire > 75 %
Remplissage de
SISPEA

Travaux CVM: 50 %

<u>Traitement</u>: 30 % pour améliorer les performances du traitement

Sécurisation de la distribution : 30 % pour les études/travaux







En synthèse

Le changement climatique à l'œuvre impose d'accélérer et de renforcer les actions :

- sur l'assainissement
- sur la sécurisation de l'AEP
- sur la restauration des milieux aquatiques
- La structuration à une échelle intercommunale* des compétences est incontournable pour y parvenir.
- La création de syndicats AEP-assainissement d'une quinzaine de communes constitue une façon d'avancer (lorsque l'exercice direct de la compétence EPCI n'est pas l'option privilégiée)
- L'ensemble des services accompagnera ces démarches.



TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES MAIRES DU CANTAL

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

BRUNO FAURE

Conseiller régional, et Président du Conseil Départemental du Cantal





ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PREFET DU CANTAL



LAURENT BUCHAILLAT

Préfet du Cantal

MERCIDE VOTRE ATTENTION